

Rapport de durabilité 2025 – Groupe Fédérale Assurance

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Informations générales.....	4
2.1.	À propos de ce rapport.....	4
2.2.	Stratégie et modèle économique.....	6
2.3.	La gouvernance de Fédérale Assurance.....	15
2.4.	Analyse de double matérialité.....	20
3.	Informations environnementales.....	25
3.1.	L'approche directe de Fédérale Assurance concernant le changement climatique.....	25
3.2.	Les considérations relatives au changement climatique dans les activités de gestion d'actifs et les produits de Fédérale Assurance.....	32
3.3.	Fédérale Assurance et le secteur de l'immobilier.....	39
3.4.	Notre alignement avec la taxonomie européenne.....	41
4.	Informations sociales.....	45
4.1.	Nos collaborateurs et collaboratrices.....	45
4.2.	Innovation et digitalisation.....	58
4.3.	Cybersécurité et confidentialité des données.....	59
5.	Informations en matières de conduite des affaires.....	62
	Annexes.....	65

Liste des abréviations

Abréviations	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMICE	Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe
BDM	Bracht Deckers & Mackelbert
BNB	Banque Nationale de Belgique
BP	Base générale de publication
CCT	Convention Collective de Travail
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
CT	Court Terme
D&I	Diversity and Inclusion (Diversité et Inclusion)
DNSH	Do Not Significant Harm
E1	Changement climatique
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
eNPS	Employee Net Promoter Score
ES	Entity Specific (Divulgations spécifiques à l'entreprise)
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
ESRS	European Sustainability Reporting Standards
FSMA	Autorité des Services et Marchés Financiers
G1	Conduite des affaires
GES	Gaz à Effet de Serre
GOV	Gouvernance (dans le contexte de la gouvernance d'entreprise)
ICMIF	International Cooperative and Mutual Insurance Federation
IROs	Incidences, Risques et Opportunités
KPI	Key Performance Indicator
LT	Long Terme
MT	Moyen Terme
NPS	Net Promoter Score
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
PEB	Performances énergétiques des bâtiments
POG	Product Oversight Governance
RMMM	Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
S1	Effectifs de l'entreprise
S4	Consommateurs et utilisateurs finals
SBM	Stratégie, Modèle économique et Chaîne de valeur
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
UN	United Nations (Nations Unies)

1. Introduction

En 2025, Fédérale Assurance publie son deuxième rapport de durabilité établi conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS), en tenant compte des évolutions réglementaires récentes, notamment celles issues du paquet « *omnibus* »¹.

Au-delà d'un exercice de conformité, ce rapport traduit la volonté de Fédérale Assurance d'inscrire durablement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie et de son modèle mutualiste. En tant qu'association d'assurance mutuelle, Fédérale Assurance place ses membres — qui sont également ses clients — au centre de sa gouvernance et de ses décisions. Cette spécificité renforce naturellement son approche de long terme, orientée vers la résilience, la prudence et la création de valeur durable.

L'année 2025 marque une étape structurante pour le Groupe. La simplification de la structure juridique et organisationnelle, concrétisée par le projet « *Phanes* », a permis de renforcer la cohérence stratégique, la solidité financière et la lisibilité de la gouvernance. Cette évolution se reflète pleinement dans le présent rapport, notamment à travers une réécriture approfondie de la section consacrée à la gouvernance et une meilleure articulation entre stratégie, gestion des risques et performance durable.

Par rapport à l'édition précédente, le rapport 2025 intègre plusieurs évolutions significatives :

- Une actualisation du modèle économique et de la chaîne de valeur afin de refléter la nouvelle organisation du Groupe ;
- Un renforcement de la présentation des mécanismes de gouvernance et de l'intégration des enjeux de durabilité au niveau décisionnel ;
- Une révision complète de la politique d'investissement ESG, incluant un durcissement des critères d'exclusion et le développement de stratégies d'investissement durable ;
- Une clarification de l'intégration des critères ESG dans les produits d'assurances vie et non-vie, notamment à travers la labellisation « *Towards Sustainability* » ;
- Une mise à jour des analyses climatiques et des scénarios de résilience financière, en cohérence avec le rapport ORSA ;
- L'actualisation des données quantitatives 2025, en particulier en matières climatique, sociale et de taxonomie européenne ;
- Le renforcement du cadre de conduite des affaires, notamment via l'adoption d'une nouvelle politique de lutte contre la fraude interne.

Les thématiques identifiées comme matérielles à l'issue de l'analyse de double matérialité demeurent stables. Cette stabilité témoigne de la pertinence des priorités stratégiques définies en 2024 : performance à long terme, expérience client, capital humain, intégrité, produits et investissements durables, cybersécurité et résilience opérationnelle.

¹ Le paquet « *omnibus* », adopté par l'Union européenne en 2025, constitue un ensemble de mesures législatives visant à simplifier et ajuster certaines obligations de reporting en matière de durabilité.

Fédérale Assurance considère la durabilité non comme une contrainte, mais comme un levier de solidité et de différenciation. Dans un environnement marqué par l'incertitude économique, la transition climatique, l'évolution rapide des technologies et le renforcement des attentes sociétales, le Groupe entend consolider son rôle d'assureur responsable, ancré dans l'économie réelle belge et attentif aux intérêts de ses parties prenantes.

Ce rapport reflète ainsi une ambition claire : renforcer la transparence, approfondir l'intégration des enjeux ESG dans les décisions stratégiques et contribuer, à travers un modèle mutualiste solide, à une économie plus résiliente et plus durable.

2. Informations générales

2.1. À propos de ce rapport

BP-1 Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

Le reporting de durabilité de Fédérale Assurance a été préparé conformément à la Directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) et aux Normes européennes de reporting de durabilité (ESRS) qui établissent des exigences détaillées pour les informations de durabilité que les entreprises doivent divulguer.

Avec son reporting de durabilité, Fédérale Assurance se conforme également aux exigences de divulgation en vertu de l'Article 8 du Règlement européen sur la taxonomie, ainsi qu'aux actes délégués pertinents.

Les déclarations de durabilité du Groupe Fédérale Assurance ont été préparées sur une base consolidée avec le même périmètre que les états financiers, à savoir Fédérale Assurance, association d'assurance mutuelle, et ses filiales BDM et Optimco².

Les déclarations de durabilité couvrent la chaîne de valeur de Fédérale Assurance, y compris les incidences, risques et opportunités (IROs) identifiés dans ses opérations propres, en amont et en aval. Aucune information classifiée ou sensible relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité. De plus, Fédérale Assurance n'a pas utilisé l'option d'omission des divulgations concernant les développements à venir ou les questions en cours de négociation.

Pour améliorer la lisibilité, le reporting de durabilité de Fédérale Assurance suit la structure des exigences de divulgation des European Sustainability Reporting Standards (ESRS), complétée par des informations spécifiques au Groupe.

² Les sociétés JMKG et CDA Solutions - acquises dans le courant de l'année 2025 - ont été exclues du périmètre du présent rapport, dès lors qu'au regard de leur taille et de la nature limitée de leurs activités, elles ne présentent pas de caractère matériel au sens de l'analyse de double matérialité et n'exercent pas d'incidence significative sur la performance ou la situation de durabilité du Groupe.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Fédérale Assurance a évalué les impacts, risques et opportunités matériels du Groupe à court, moyen et long termes. Le court terme correspond à un an ; le moyen terme s'étend de la fin du court terme jusqu'à cinq ans ; le long terme est défini comme étant de plus de cinq ans. Le court terme correspond à la période de reporting des états financiers.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Le rapport de durabilité inclut un certain nombre de divulgations quantitatives qui sont basées sur la chaîne de valeur de Fédérale Assurance. Ces divulgations quantitatives sont soumises à des incertitudes dans les mesures, car les méthodes de mesure font appel à des estimations ou sont basées sur des moyennes sectorielles et d'autres indicateurs utilisés pour établir des estimations. Ainsi, la section sur les informations environnementales (E1) contient des divulgations quantitatives sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), qui sont calculées en utilisant des estimations basées sur des données moyennes sectorielles et d'autres indicateurs. Pour le calcul de la métrique S1-16, des estimations ont été réalisées sur la base des données disponibles, et des moyennes pondérées ont été utilisées comme proxy pour fournir les ratios de rémunération. La méthodologie détaillant ces estimations est présentée dans la section S1-16 du présent rapport.

Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Les divulgations de durabilité évoquées dans ce rapport sont similaires à celles du rapport de 2024. Les comparaisons de données quantitatives avec celles de l'année antérieure ont été reprises dans le présent rapport.

Utilisation des dispositions graduelles

Conformément à l'annexe C de l'ESRS 1, Fédérale Assurance a choisi d'appliquer les options de « *phase-in* », permettant ainsi d'omettre certaines informations exigées par les normes ESRS, étant donné que l'entreprise ne dépasse pas, à la date de clôture de son bilan, le nombre moyen de 750 salariés exprimés en équivalents temps plein au cours de l'exercice. Pour ESRS S1, l'entreprise ne communique pas les métriques S1-12, S1-16 ni S1-17. Pour S1-16, une approche par proxy est néanmoins proposée. Pour ESRS S4, certains impacts, risques et opportunités (IROs) ont été identifiés comme matériels dans les divulgations spécifiques à l'entreprise, mais ne sont pas traités dans ce rapport en application de l'option de « *phase-in* ».

2.2. Stratégie et modèle économique

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Fédérale Assurance, association d'assurance mutuelle, et ses filiales BDM et Optimco, sont principalement actives sur le territoire belge. Elles exercent principalement des activités d'assurances vie et non-vie.

Fondée en 1911 par des entrepreneurs de la construction, Fédérale Assurance est un acteur historique du monde de l'assurance belge. Elle se concentre exclusivement sur le marché belge, mais sa politique d'investissements prudente, axée sur la diversification, inclut l'international.

Fédérale Assurance emploie 713,20 équivalents temps plein en Belgique (chiffre au 31/12/2025). La majorité des solutions d'assurances offertes par Fédérale Assurance sont distribuées via son propre réseau de vente. L'accessibilité et la disponibilité à l'égard des clients constituent une priorité. C'est la raison pour laquelle le réseau de bureaux, business centers, conseillers personnels et consultants vie couvre tout le territoire belge : 9 bureaux en Belgique, qui se tiennent à la disposition de clients existants et potentiels, 42 conseillers qui se rendent chez les entrepreneurs indépendants ou au sein des entreprises et 12 business centers régionaux qui regroupent l'expertise de collaborateurs et peuvent répondre aux questions les plus techniques et complexes de clients et prospects.

Fédérale Assurance est au service des indépendants, des entrepreneurs et des chefs d'entreprise, sans perdre de vue les particuliers. Le Groupe adopte une approche holistique qui lui permet de proposer à ses clients des solutions pour couvrir les risques liés à l'exercice de leur activité professionnelle, mais aussi ceux inhérents à leur vie privée.

Fédérale Assurance soutient la mobilité de ses clients en assurant divers moyens de transport, y compris les flottes de voitures de société, ainsi qu'une assurance spéciale pour les vélos et véhicules électriques, sources de mobilité plus douce. Fédérale Assurance protège le bâtiment ou l'atelier de l'entreprise et assure aussi par exemple, la maison familiale contre les risques d'incendie et pendant les travaux de construction ou de rénovation.

Le Groupe assure la responsabilité de ses clients dans le cadre de leurs activités professionnelles (responsabilité civile entreprise, responsabilité civile construction), mais aussi dans le cadre de leurs activités privées (responsabilité civile familiale).

Fédérale Assurance propose également des solutions d'assurances vie à ses clients. Elles leur permettent d'investir ou d'épargner, notamment pour se constituer une pension complémentaire, via des solutions des branches 21 et 23. Fédérale Assurance offre des produits spécifiques pour les indépendants et chefs d'entreprise (Pension Libre Complémentaire des Indépendants, Engagement Individuel de Pension), mais aussi des formules d'épargne-pension et d'épargne à long terme pour les particuliers. Une partie de ces solutions sont assorties d'avantages fiscaux. Enfin, des solutions de la branche 26 sont également disponibles.

Fédérale Assurance propose des services de prévention qui incluent une évaluation des risques visant à réduire le nombre et la gravité des accidents au sein des entreprises.

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales parties prenantes de Fédérale Assurance, de la manière dont le dialogue a été noué en 2025 et des principaux sujets abordés.

Partie prenante	Méthodes de dialogue	Principaux sujets de discussion
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Canaux physiques : bureaux, conseillers et business centers régionaux • Customer Care Center : téléphone, mail, chat • Canaux numériques : sites web • Enquêtes de satisfaction auprès des clients (NPS) • Processus de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Suggestions et plaintes des clients • Transparence des produits • Besoins des clients • Accès aux services financiers
Employés	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de définition d'objectifs et d'évaluation • Entretiens de fonctionnement • Programme de mentorat • Séminaires des cadres biannuels • Représentation dans les organes sociaux et réseau de représentants syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération équitable et compétitive • Coaching et accompagnement de carrière • Formation et éducation • Conditions de travail agréables et saines • Santé physique et mentale des collaborateurs • Transparence autour de la stratégie, la politique et les résultats
Fédérations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion et représentation dans des fédérations financières et économiques (e.g. Assuralia) • Adhésion et représentation dans des fédérations d'assurances mutuelles et coopératives (e.g. ICMIF) • Soutien de fédérations sectorielles de la construction (e.g. Embuild, Bouwunie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des connaissances avec les fédérations du secteur • Mise en pratique de la responsabilité sociale • Création d'une organisation plus ouverte et durable via de nouveaux modes d'organisation du travail
Autorités et régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi systématique des initiatives réglementaires ayant un impact sur le secteur financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Compliance avec les règlements et les obligations légales • Rapports financiers et non financiers appropriés

- Consultation périodique avec les régulateurs (e.g. BNB, FSMA)

SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Conformément aux exigences des normes européennes ESRS, Fédérale Assurance définit les incidences, risques et opportunités (IROs) comme des éléments clés reflétant des incidences significatives, des opportunités stratégiques et des risques possibles. Ces IROs sont établis sur la base d'une double analyse de matérialité. Elle combine à la fois la matérialité du point de vue financier pour Fédérale Assurance en termes de risques et d'opportunités d'un point de vue économique, et la matérialité du point de vue de l'incidence de Fédérale Assurance sur l'environnement ou la population. Ces éléments ont été évalués à travers l'ensemble de la chaîne de valeur de Fédérale Assurance — opérations propres, amont et aval — tout en prenant en compte des horizons temporels à court, moyen et long termes.

Alignée sur son plan stratégique, l'entreprise s'efforce d'intégrer ces IROs dans ses activités, avec pour objectif de répondre efficacement aux défis actuels tout en saisissant les opportunités offertes pour accroître sa résilience et son engagement en faveur du développement durable. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) identifiés comme prioritaires pour Fédérale Assurance — Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), et Action climatique (ODD 13) — constituent un cadre de référence clé pour accompagner cette démarche. Bien qu'issus d'approches distinctes, les ODD et les IROs partagent une orientation commune visant à maximiser les impacts positifs tout en réduisant les risques liés aux activités de l'entreprise.

Les thématiques clés des IROs qui ressortent en 2025 sont les mêmes que celles identifiées en 2024. Elles incluent l'empreinte environnementale, les collaborateurs, l'expérience client, la conduite des affaires et l'éthique, les produits durables, l'immobilier durable, la cybersécurité et la sécurité des données, l'innovation et la digitalisation, la résilience et la performance à long terme, la chaîne d'approvisionnement durable et la transparence. Ces thématiques reflètent la diversité des enjeux auxquels l'entreprise répond au quotidien.

Environnement

Fédérale Assurance est consciente de son empreinte environnementale. À travers ses activités, l'entreprise cherche à intégrer des pratiques durables, répondant aux attentes croissantes des parties prenantes et aux exigences réglementaires. Les IROs environnementaux identifiés incluent des opportunités liées à l'adoption de technologies durables pour réduire les coûts et atténuer les risques climatiques, ainsi que des défis tels que l'alignement aux réglementations environnementales.

Les IROs environnementaux guident les choix stratégiques de Fédérale Assurance, notamment en matière d'investissements durables et de gestion proactive des risques climatiques. En 2025, ces enjeux sont évalués sur différents horizons temporels pour anticiper les impacts et adapter la stratégie de durabilité de Fédérale Assurance.

Les scénarios de l'incidence financière potentielle due au changement climatique et de la résilience face au changement climatique de Fédérale Assurance sont disponibles dans la section E1 du présent rapport.

Social

Fédérale Assurance place le bien-être de ses employés et la satisfaction de ses clients au cœur de ses engagements sociaux. Les IROs sociaux identifiés mettent en évidence des opportunités significatives pour promouvoir des initiatives favorisant l'inclusion, la diversité et un équilibre sain entre vie professionnelle et personnelle. Ces initiatives ont pour objectif de contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle et la fidélité des employés.

Des défis ont également été identifiés. Parmi eux, des risques liés à la perte de talents clés ou à des accusations de discrimination, ainsi que des incidences négatives potentielles sur la santé mentale et le bien-être des employés en cas de déséquilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle. Ces enjeux nécessitent une approche proactive pour garantir un environnement de travail attractif et respectueux. En 2025, Fédérale Assurance continue de renforcer ses efforts pour promouvoir l'inclusion et la parité au sein de ses équipes.

Fédérale Assurance est également attentive à la relation qu'elle entretient avec ses clients. Elle met en place des actions visant à répondre à leurs attentes croissantes en matière de services personnalisés et fiables et cherche à renforcer leur satisfaction et leur confiance envers l'entreprise. Fédérale Assurance mise sur des outils numériques performants pour améliorer leur expérience. Ces solutions permettent de personnaliser les interactions avec les clients tout en respectant des normes éthiques et responsables, consolidant ainsi la position de l'entreprise en tant qu'acteur de confiance.

À travers ces initiatives, Fédérale Assurance réaffirme son rôle d'employeur de référence tout en s'assurant que les attentes des parties prenantes internes et externes sont pleinement intégrées à sa stratégie sociale.

Gouvernance

Fédérale Assurance place la transparence et l'éthique au centre de sa gouvernance, témoignant de son engagement à renforcer la confiance des parties prenantes et à assurer une gestion responsable. Cette approche repose sur une supervision attentive du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, qui veillent à ce que les décisions stratégiques soient alignées sur des principes de responsabilité et les attentes sociétales.

Les IROs liés à la gouvernance mettent en évidence des opportunités pour améliorer la réputation et la performance financière de l'entreprise sur le long terme, grâce à des politiques robustes de conduite des affaires et d'éthique. Cependant, des défis demeurent, notamment des risques liés à une potentielle non-conformité réglementaire ou à des sanctions légales en cas de manquement aux standards de gouvernance.

Le code de conduite des affaires, régulièrement mis à jour pour tenir compte des évolutions législatives et des attentes sociétales, constitue un outil central de cette gouvernance. Il établit des règles claires pour les collaborateurs, la direction et les administrateurs, tout en intégrant des mécanismes comme la politique de « whistleblowing », permettant de signaler tout comportement contraire aux principes d'intégrité.

À travers ces initiatives, Fédérale Assurance continue d'assurer une gouvernance solide, orientée vers la transparence et l'éthique, et soutient la résilience de son modèle économique face aux attentes croissantes de ses parties prenantes.

Divulgations spécifiques à Fédérale Assurance

En complément des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, Fédérale Assurance a identifié des incidences, risques et opportunités spécifiques à son modèle économique et à ses activités, qui méritent une attention particulière.

La cybersécurité et la protection des données personnelles occupent une place centrale dans les priorités stratégiques de l'entreprise. En renforçant ses systèmes de sécurité et en poursuivant ses efforts de conformité au RGPD, Fédérale Assurance s'engage à garantir la sécurité des informations de ses clients tout en réduisant les risques liés aux cyberattaques. Ces actions reflètent une volonté proactive de protéger ses parties prenantes tout en répondant aux exigences réglementaires.

Dans la gestion de ses portefeuilles financiers et immobiliers, Fédérale Assurance applique des critères ESG rigoureux pour orienter ses investissements vers des projets durables. Ces initiatives incluent des efforts pour promouvoir l'économie circulaire, réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité énergétique des actifs sous gestion. L'entreprise démontre ainsi son engagement à intégrer la durabilité dans l'ensemble de ses opérations.

Enfin, en misant sur des outils numériques performants, Fédérale Assurance vise à améliorer l'expérience client tout en soutenant ses employés dans leurs missions quotidiennes. Ces solutions permettent de personnaliser les interactions avec les clients tout en respectant des normes éthiques et responsables, consolidant ainsi la position de l'entreprise en tant qu'acteur de confiance.

Les incidences, risques et opportunités matériels

L'identification des incidences, risques et opportunités (IROs) par Fédérale Assurance, réalisée pour la première fois en 2024 dans le cadre des exigences des normes ESRS, reflète l'engagement de l'entreprise à intégrer les enjeux de durabilité dans son modèle économique et sa stratégie globale.

Les IROs identifiés couvrent les dimensions environnementales, sociales, de gouvernance et spécifiques à l'entreprise. Ils sont analysés selon trois horizons temporels : moins d'un an (court terme), 1 à 5 ans (moyen terme) et plus de 5 ans (long terme). L'évaluation repose sur une méthodologie qui mesure l'évolution des incidences et des risques sur une échelle allant de "significativement décroissant" (--) à "significativement croissant" (++), avec "0" indiquant une constance dans l'impact ou le risque.

Pour le court terme, l'analyse s'appuie exclusivement sur les éléments factuels disponibles au moment de l'évaluation. Ces éléments permettent de poser un diagnostic immédiat, mais ne reflètent pas encore une évolution dynamique. Ainsi, la considération des changements potentiels dans les IROs a été intégrée aux horizons temporels moyen et long termes, afin d'identifier de manière plus complète les impacts et opportunités stratégiques.

Le tableau des IROs, présenté en fin de section, synthétise ces analyses. Il constitue la référence pour guider les décisions futures et prioriser les actions stratégiques. Ce travail s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration et d'adaptation. À l'avenir, Fédérale Assurance compte approfondir cet exercice pour renforcer sa résilience face aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'entreprise s'engage ainsi à intégrer pleinement les IROs dans son processus décisionnel, consolidant son rôle de partenaire de confiance pour ses clients et ses parties prenantes.

IROs		Chaîne de valeur	Horizon temporel			ESRS
			CT	MT	LT	
Notre empreinte environnementale						
Fédérale Assurance peut bénéficier d'une réduction des coûts en adoptant des technologies soutenant l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.	Opportunité	Opérations propres	0	-	+	E1
Nos collaborateurs						
Fédérale Assurance peut avoir un impact négatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et sur la santé mentale de ses employés.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	0	0	0	S1
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les employés en prêtant attention aux pratiques d'inclusion et de lutte contre la discrimination.	Incidence positive potentielle	Opérations propres	0	0	0	S1
Fédérale Assurance peut bénéficier d'une efficacité accrue dans ses opérations en investissant dans le capital humain.	Opportunité	Opérations propres	0	0	+	S1
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perdre des employés en raison de processus de réclamation inefficaces ou d'insatisfaction.	Risque	Opérations propres	0	0	0	S1
Fédérale Assurance peut s'exposer au risque d'une mauvaise réputation si elle offre de mauvaises conditions de travail.	Risque	Opérations propres	0	0	0	S1
Expérience client						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les consommateurs en fournissant des informations claires et faciles à comprendre.	Incidence positive réelle	Aval	0	0	+	S4
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative potentielle sur les clients en fournissant des informations peu claires et complexes.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	++	S4
Fédérale Assurance peut bénéficier de l'amélioration de l'expérience client grâce à des processus numériques et innovants.	Opportunité	Aval	0	0	0	S4
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perdre des clients en raison d'une insatisfaction.	Risque	Aval	0	0	0	S4
Conduite des affaires et éthique						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur la confiance des consommateurs si elle ne respecte pas les normes liées à la conduite des affaires.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	0	0	0	G1
Fédérale Assurance peut se voir imposer des sanctions légales en cas de non-respect de la	Risque	Opérations propres	0	0	-	G1

gouvernance d'entreprise et de l'éthique des affaires.						
Fédérale Assurance peut tirer profit de l'amélioration de sa réputation et de son rendement à long terme en investissant dans des politiques de conduite des affaires et une éthique plus solide.	Opportunité	Opérations propres	0	0	0	G1
Produits durables						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive grâce à ses produits en intégrant des critères de durabilité dans ses produits et ses investissements.	Incidence positive potentielle	Aval	0	-	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée aux risques de marché, de liquidité et de crédit en raison de ses produits.	Risque	Aval	0	+	++	ES
Immobilier durable						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive grâce à son portefeuille immobilier en intégrant des critères de durabilité dans ses bâtiments.	Incidence positive réelle	Aval	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative à travers son portefeuille immobilier en n'intégrant pas correctement les critères de durabilité dans ses bâtiments.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée aux risques de coûts et d'investissements supplémentaires imprévus afin de rendre son portefeuille immobilier plus durable.	Risque	Aval	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier d'investissements dans des bâtiments écologiques, ayant des coûts d'énergie, une production de déchets et une consommation d'eau plus faibles.	Opportunité	Aval	0	0	0	ES
Cybersécurité et sécurité des données						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur les consommateurs en cas de violation de la cybersécurité.	Incidence négative potentielle	Aval	0	+	+	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur la confiance du public dans les institutions financières en cas de violation de la cybersécurité.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut s'exposer au risque de se voir infliger des amendes en cas de non-respect du RGPD.	Risque	Opérations propres	0	0	-	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perturbation de ses opérations en cas de cyberattaques.	Risque	Opérations propres	0	0	-	ES

Fédérale Assurance peut s'exposer au risque de perdre la confiance des clients en cas de violation de la cybersécurité.	Risque	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque d'une baisse de compétitivité en cas de cyberattaques.	Risque	Opérations propres	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perturbation du service client en cas de cyberattaques.	Risque	Opérations propres	0	0	-	ES
Innovation et digitalisation						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les clients à la recherche d'une expérience numérique et d'une assistance en ligne.	Incidence positive réelle	Aval	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les employés en intégrant des solutions numériques dans leurs processus.	Incidence positive réelle	Opérations propres	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier de l'amélioration de la qualité, de la réduction des coûts opérationnels et de l'amélioration de la productivité des employés grâce aux solutions numériques.	Opportunité	Opérations propres	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier d'une amélioration de la personnalisation de l'expérience client grâce à des technologies numériques et innovantes.	Opportunité	Aval	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perdre des clients en raison d'une insatisfaction liée aux besoins insatisfaisants des clients en matière de numérisation.	Risque	Aval	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque d'un désavantage concurrentiel en ne respectant pas les mêmes normes numériques que les autres assureurs.	Risque	Opérations propres	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque d'interruption de ses opérations en cas de dépendance excessive à la technologie.	Risque	Opérations propres	0	0	0	ES
Résilience et performance long terme						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur la confiance des consommateurs et dans le secteur financier si elle ne respecte pas les normes liées à la résilience et à la performance.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur la confiance des consommateurs et dans le secteur financier si elle respecte les normes liées à la résilience et à la performance.	Incidence positive potentielle	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier de la diversification des portefeuilles, d'une gestion optimisée du capital, de systèmes de risque avancés, d'analyses de données, de gouvernance, de conformité et de numérisation.	Opportunité		0	0	0	ES

Chaîne d'approvisionnement durable						
Fédérale Assurance peut bénéficier d'opérations de chaîne d'approvisionnement optimisées et réduire l'incidence environnementale de sa chaîne d'approvisionnement en utilisant des technologies durables.	Opportunité	Amont	0	0	0	G1
Transparence						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur ses clients en les sensibilisant aux sujets environnementaux et sociaux.	Incidence positive potentielle	Aval	0	0	-	S4

Il est à noter que les déclarations de durabilité E2, E3, E4 et E5 n'ont pas été jugées matérielles dans le cadre du processus d'analyse de double matérialité (DMA) et ont donc été omises du présent rapport.

2.3. La gouvernance de Fédérale Assurance

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation du projet de simplification de la structure du Groupe Fédérale Assurance, projet dénommé « *Phanes* ».

Ce projet de simplification a visé à renforcer la structure du Groupe, à améliorer sa gestion administrative, à renforcer sa solvabilité ainsi qu'à accroître son empreinte sur le marché belge de l'assurance. Dès lors, Fédérale Assurance poursuit depuis le 30 novembre 2025 ses activités d'assurance par le biais d'une seule entité, Fédérale Assurance, qui détient une licence mixte d'assurances vie et non-vie.

Sa forme juridique d'association d'assurance mutuelle, et son statut spécifique qui en découle, renforce immanquablement la dimension sociale et éthique de Fédérale Assurance :

- Le modèle économique de Fédérale Assurance est par définition non lucratif. Fédérale Assurance n'a en effet pas d'actionnaires à qui un bénéfice doit être versé, mais des membres qui sont en l'espèce les clients « assurés » de Fédérale Assurance. Ils acquièrent automatiquement ce statut de membre par le fait de la souscription d'un contrat d'assurance. Les excédents générés par l'activité de l'entreprise peuvent donc être réinvestis au bénéfice de celle-ci et donc, indirectement, au service de ses clients assurés.
- Sa gouvernance respecte de facto le principe démocratique, puisque chaque membre (client) a un pouvoir de participation et de décision (droit de vote), aux assemblées générales sur base du principe : 1 membre = 1 vote.

Alors qu'auparavant, le Groupe Fédérale Assurance était composé de trois entités juridiques distinctes exerçant chacune une activité d'assurance dans des branches différentes et complémentaires (Fédérale Assurance Mutuelle Vie (assurances Vie) – Fédérale Assurance

Caisse Commune (assurances accident du travail) et Fédérale Assurance Coopérative (assurances IARD)) avec chacune des organes de gouvernance distincts (conseils d'administration, comités spécialisés, assemblées générales, comités de direction et conseils consultatifs). Ces trois entités ayant fusionné pour ne plus constituer qu'une seule entreprise d'assurance, les organes de gouvernance ont également été optimisés : une assemblée générale, un conseil d'administration, un comité de direction unique ainsi qu'un conseil consultatif propres à une seule entreprise, Fédérale Assurance.

Dans ce cadre, Fédérale Assurance applique une structure de gouvernance qui garantit une politique efficace et prudente, en accord avec la nature, l'ampleur et la complexité de ses activités et les risques qui y sont liés. Conformément à l'article 42, §1, 1° de la loi Solvabilité II, une distinction claire est établie au plus haut niveau de gestion entre la direction effective de l'entreprise et sa surveillance.

Fédérale Assurance conserve un modèle de gouvernance composé du conseil d'administration et du comité de direction, comme le prévoit la loi Solvabilité II.

La spécificité de cette structure se traduit par deux aspects fondamentaux :

- Délégation de pouvoirs : le conseil d'administration délègue certains pouvoirs au comité de direction. Les pouvoirs qui ne sont pas expressément attribués au comité de direction par la loi ou les statuts restent du ressort du conseil d'administration.
- Chevauchement de mandats : au sein de Fédérale Assurance, une partie des membres du comité de direction sont également administrateurs. Ce chevauchement favorise la cohérence entre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et contribue à une stratégie réaliste et soutenue. Ainsi, le président du comité de direction est également administrateur-délégué (CEO) de l'entreprise d'assurance. L'administrateur-délégué ne peut exercer la fonction de président du conseil d'administration, et inversement.

Cette structure reflète la volonté de Fédérale Assurance d'assurer une gouvernance équilibrée et transparente, où la surveillance et la direction opérationnelle sont assurées de manière intégrée.

Une répartition claire des compétences entre le conseil d'administration et le comité de direction est prévue au plus haut niveau :

- Le conseil d'administration : il est chargé de définir la stratégie générale de l'entreprise, la politique en matière de risques et la politique d'intégrité. Il supervise en outre les activités de l'entreprise. Ces responsabilités sont assumées par le conseil d'administration dans son ensemble.
- Le comité de direction : il est chargé de la gestion concrète et effective de l'entreprise, de la mise en œuvre du système de gestion des risques, du développement d'une structure organisationnelle et opérationnelle efficace et est responsable du contrôle et de l'approbation des budgets et des engagements, ainsi que des participations. Au sein du comité de direction, toutes les décisions sont prises selon le principe de collégialité. Le processus décisionnel se déroule toujours de manière collective et consensuelle.

Le conseil d'administration et le comité de direction collaborent de manière structurée et transparente, tant entre eux qu'avec les comités spécialisés qu'ils ont créés (tels que le comité d'audit et des risques, le comité de nomination et de rémunération et le comité immobilier).

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration de Fédérale Assurance était composé de 12 membres, soit :

- Le Président et 6 administrateurs, soit 58% du conseil, sont administrateurs non-exécutifs et représentent les sociétés industrielles, commerciales ou de services clientes de Fédérale Assurance, avec une représentation significative du secteur de la construction ;
- 3 administrateurs, soit 25%, sont des administrateurs non-exécutifs indépendants, soit des administrateurs qui n'ont aucune relation d'affaires significative avec l'entreprise, conformément à l'article 15.94 de la loi Solvabilité II ;
- 2 administrateurs, soit 16%, sont des administrateurs exécutifs, à savoir le Chief Executive Officer (CEO), et le Chief Legal Officer (CLO).

Fédérale Assurance insiste sur la présence de représentants de ses clients au sein de sa gouvernance.

Dès lors, plus de la moitié de ses administrateurs représentent ses clients, issus principalement du secteur immobilier, de la construction et de la promotion immobilière. Ils veillent ainsi à compléter et à accompagner la gouvernance du comité de direction et du comité d'investissement immobilier, principalement par l'apport et l'expertise de ses représentants, de telle sorte que les objectifs ESG soient mieux pris en considération dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière.

Fédérale Assurance est également convaincue que le système de gouvernance qu'elle a mis en place lui permet de mettre en œuvre une stratégie durable, de nature à créer plus de valeur à long terme pour ses clients, ses employés et la société au sens large.

Quant au comité de direction, ses compétences découlent de la délégation de pouvoirs que lui octroie le conseil d'administration.

Le comité de direction est dès lors chargé, sous la présidence du CEO, d'implémenter la stratégie définie par le conseil d'administration, et de mettre en place des structures conçues pour soutenir les objectifs stratégiques et les opérations, y compris ceux relevant du développement durable. Il a également en charge la direction de l'ensemble des activités de Fédérale Assurance.

Il compte aussi, parmi ses différentes missions, la transmission en temps utile au conseil d'administration de toutes les informations relatives aux activités de Fédérale Assurance. Par ailleurs, c'est le comité de direction qui valide l'analyse de double matérialité en matière de durabilité.

Enfin, le comité de direction est informé des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité.

Au 31 décembre 2025, le comité de direction de Fédérale Assurance était composé de 5 membres dont 1 femme (soit 20 %).

Afin de pouvoir examiner les différents dossiers soumis au conseil d'administration, trois comités spécialisés sont constitués en son sein : le comité d'audit et des risques, le comité de nomination et de rémunération et le comité immobilier.

Le comité d'audit et des risques est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'audit interne et de l'organisation de la fonction de gestion des risques. Il a également la charge du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Ce comité veille à soumettre au conseil d'administration la proposition de nomination ou de renouvellement du commissaire agréé et de sa rémunération. Il conseille également le conseil d'administration sur les aspects concernant la stratégie et la manière de superviser la mise en œuvre ainsi que le niveau de tolérance en matière de gestion des risques.

Le comité de nomination et de rémunération émet un avis à l'intention du conseil d'administration concernant la nomination et la rémunération des administrateurs non-exécutifs pour leur mandat dans le conseil d'administration ou au sein d'un comité spécialisé. Il émet également un avis sur la nomination et la rémunération des administrateurs exécutifs. Le comité de nomination et de rémunération est aussi chargé d'émettre un avis sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et sur les incitants créés en tenant compte des risques et de leur maîtrise, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité.

Le comité immobilier est chargé de conseiller le conseil d'administration, le cas échéant via le comité d'audit et des risques, sur tous les aspects propres aux biens immobiliers dans lesquels Fédérale Assurance investit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire des sociétés immobilières de Fédérale Assurance. À ce titre, il se prononcera notamment sur les grandes lignes de la politique générale et de la stratégie de Fédérale Assurance en matière d'investissements immobiliers ou d'autres opérations financières telles que les prêts, pour autant qu'ils portent sur des biens immobiliers.

Les différents membres du conseil d'administration, du comité de direction, des comités spécialisés et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'expertise adéquate à l'exercice de leur fonction, afin de garantir une gestion saine et prudente de Fédérale Assurance.

Il est également indispensable que chacune de ces personnes dispose d'une honorabilité professionnelle irréprochable. La politique « *Fit & Proper* » définie par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et appliquée en interne par Fédérale Assurance décrit les exigences requises en matière d'expertise et d'honorabilité.

Plus spécifiquement en matière de durabilité, plusieurs canaux de communication sont prévus : des présentations semestrielles de l'ESG manager relatives aux projets de durabilité menés par le Groupe, des formations annuelles sur des sujet de durabilité (e.g. risques climatiques, développement durable) et des présentations de partenaires ou de bureaux externes.

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

En 2025, les différents organes d'administration, de direction et de surveillance ont été informés des questions de durabilité en se basant notamment sur les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels pour Fédérale Assurance. Ainsi, le comité de direction a été informé par l'ESG manager des enjeux de durabilité traités au cours de l'exercice, tel que décrit dans la section [GOV-1]. Il a en particulier confirmé l'exercice de double matérialité et les IROs matériels pour Fédérale Assurance. Enfin, le conseil d'administration a donné des orientations stratégiques sur les questions de durabilité.

GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Fédérale Assurance intègre des résultats en matière de durabilité dans le système d'incitation de son comité de direction.

L'honoraire variable des membres du comité de direction est fixé en fonction de la réalisation d'objectifs ou de Key Performance Indicators (KPIs) dans l'entité opérationnelle dont le membre du comité de direction est responsable, en combinaison avec les résultats et la stratégie globale de Fédérale Assurance. Ces objectifs sont déterminés par le comité de nomination et de rémunération. L'administrateur-délégué fait des recommandations pour les autres membres du comité de direction. Le pourcentage de la rémunération variable des membres du comité de direction lié à des objectifs de durabilité est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. En 2025, ce pourcentage était de 5 %. Des critères de performance qualitatifs (non financiers) et quantitatifs (financiers) sont pris en compte dans cette composante variable. Les objectifs qualitatifs intègrent la stratégie en matière de durabilité de Fédérale Assurance, avec des KPIs fixés au regard des objectifs de développement durable (ODD) prioritaires pour l'entreprise, tels que "travail décent et croissance économique" (ODD 8), "consommation et production responsable" (ODD 12), ainsi que "lutte contre le changement climatique" (ODD 13). Aucune métrique spécifique n'est intégrée pour mesurer directement ces ODD. Plus précisément, l'accent est mis sur des KPIs visant à garantir de bonnes conditions de travail, la satisfaction des clients, une amélioration de la durabilité des produits et des investissements de l'entreprise, ainsi que le développement d'une politique durable pour les actifs (mobiliers et immobiliers) et la consommation.

Fédérale Assurance n'intègre pas à ce jour des résultats en matière de durabilité dans le système d'incitation de ses autres organes de gouvernance.

GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable

ELEMENTS ESSENTIELS DE LA DILIGENCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS LA DECLARATION RELATIVE A LA DURABILITE
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-1 GOV-2 GOV-3 SBM-3
b) Collaborer avec les parties concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	SBM-2 IRO-1
c) Identifier et évaluer les incidences négatives	SBM-3 IRO-1
d) Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	S1-4 ES1 (Gestion des actifs) ES4 (Confidentialité des données)
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	ES1 (Gestion des actifs) ES4 (Confidentialité des données)

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Fédérale Assurance a mis en place un cadre structuré pour gérer les risques en matière de durabilité et assurer des contrôles internes efficaces sur son processus de reporting de durabilité, tel que le « *four eyes principle* ». Ce cadre s'applique aux principaux risques identifiés, tels que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et repose sur une méthodologie rigoureuse d'identification, d'évaluation et de traitement des risques. Les audits réguliers et les contrôles internes assurent la fiabilité des données tout au long du processus de reporting de l'information en matière de durabilité. Les risques sont priorisés en fonction de leur impact et de leur probabilité, avec des mesures d'atténuation adaptées.

L'évaluation des risques suit une méthodologie structurée, incluant l'identification des risques au travers d'analyses internes et externes, leur évaluation selon des critères comme l'impact et la probabilité et la mise en place de stratégies telles que l'atténuation, le transfert ou l'acceptation des risques. Ces évaluations sont intégrées dans les processus décisionnels et stratégiques de l'entreprise, garantissant une prise en compte des enjeux de durabilité à tous les niveaux. Les résultats des évaluations sont communiqués annuellement via des rapports détaillés aux organes de gouvernance concernés, en ce compris le conseil d'administration, le comité d'audit et des risques, le comité de direction et le risk management committee. La fonction compliance valide également les reporting de durabilité.

Cependant, certaines dimensions nécessitent des clarifications supplémentaires, comme les mécanismes spécifiques garantissant l'exhaustivité des données de la chaîne de valeur, la disponibilité des informations en temps opportun, et l'utilisation de méthodologies standards pour assurer l'exactitude des estimations. Dans le futur, ces aspects permettront de renforcer encore la fiabilité et la transparence du processus de reporting de durabilité.

2.4. Analyse de double matérialité

IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Fédérale Assurance a conduit son premier exercice d'évaluation de matérialité en 2024. Celui-ci a été repris pour le présent rapport. Un tel exercice doit s'appliquer en considérant les activités et le contexte propres à Fédérale Assurance.

La première étape a consisté en une cartographie des activités, de la chaîne de valeur ainsi que des parties prenantes de Fédérale Assurance, reprises aux sections [SBM-1] et [SBM-2] du présent rapport.

Sur la base de cette cartographie, Fédérale Assurance a pu identifier une première liste de sujets à inclure dans sa double analyse de matérialité. Cette liste a été complétée par l'intégration d'éléments externes tels que les réglementations applicables à Fédérale Assurance en matière d'ESG, les sujets désignés comme matériels par des pairs, les cadres d'analyse et les publications utilisés dans l'industrie. Ce complément d'information a permis à Fédérale Assurance d'identifier les éléments à inclure dans son analyse de double matérialité. Cette liste se concentre donc sur les activités de Fédérale Assurance et inclut également les incidences négatives ayant

lieu dans les activités de l'entreprise. Federale Assurance est active dans l'assurance vie et non-vie. Elle joue de surcroît un rôle important dans le secteur immobilier, grâce à ses produits d'assurance dédiés aux acteurs de l'immobilier, ainsi qu'à des entités et/ou participations dans le secteur immobilier.

La matérialité d'impacts (ou d'incidences) a été évaluée par des experts internes issus de tous les départements de Fédérale Assurance pertinents pour l'analyse. Les incidences négatives ont été évaluées en tenant compte de leurs étendue, ampleur, probabilité de survenance et gravité. Les incidences positives ont été uniquement évaluées sur leurs étendue, ampleur et probabilité relatives.

La matérialité des risques et opportunités a été évaluée par des experts internes issus de tous les départements de Fédérale Assurance pertinents pour l'analyse, en prenant en compte l'ampleur, la probabilité et la nature des effets des risques. Elle a ensuite été complétée par une analyse qualitative du département risk management.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation incluent des analyses quantitatives et qualitatives basées sur des outils d'analyse de risque standardisés. Les hypothèses prises en compte incluent des critères de pondération spécifiques attribués à chaque variable en fonction de sa pertinence et de son impact potentiel.

Après cette double analyse de matérialité réalisée par des experts internes, des parties prenantes internes et externes ont été consultées afin d'évaluer la matérialité des impacts : employés, syndicats, conseil consultatif et clients de Fédérale Assurance, ainsi que des fédérations sectorielles.

Fédérale Assurance a ensuite défini un seuil quantitatif pour déterminer les incidences, risques et opportunités importants et les prioriser. Ce seuil a été déterminé en considérant les pratiques de marché, mais également en s'assurant de la cohérence des résultats obtenus.

Enfin, les résultats de l'analyse de double matérialité ont été discutés et validés par le comité de direction. Ils ont ensuite été communiqués au conseil consultatif et au conseil d'administration de Fédérale Assurance.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Points de données qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE	Référence règlement sur les indices de référence		
	SFDR		Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	x	x	2.3.
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)		x	2.3.
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	x		2.3.
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	x	x	3.1.
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	x		3.1.
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	x	x	3.1.

ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	x	x	3.1.
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	x		4.1.
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	x		4.1.
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	x		4.1.
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21		x	4.1.
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	x		4.1.
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	x		4.1.
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	x		4.1.
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	x	x	4.1.
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	x		4.1.
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	x	x	4.1.
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	x		4.1.
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	x		4.1.
ESRS S1-17 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104 a)	x	x	4.1.
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	x		5.
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	x		5.
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	x	x	5.
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	x		5.

Référence	Exigences de publication matérielles	Section
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	2.1.
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	2.1.
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	2.3.
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	2.3.
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	2.3.
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	2.3.

GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	2.3.
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	2.2.
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	2.2.
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.2.
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	2.4.
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	2.4.
E1.GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	3.1.
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	3.1.
E1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.
E1.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	3.1.
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1.
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	3.1.
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1.
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	3.1.
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	3.1.
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	3.1.
E1-8	Tarification interne du carbone	3.1.
S1.SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	4.1.
S1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1.
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	4.1.
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	4.1.
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	4.1.
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	4.1.
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	4.1.
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	4.1.
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	4.1.
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.1.
S1-9	Métriques de diversité	4.1.
S1-10	Salaires décents	4.1.
S1-11	Protection sociale	4.1.

S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	4.1.
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	4.1.
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	4.1.
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.1.
G1.GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	5.
G1.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	5.
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	5.

3. Informations environnementales

3.1. L'approche directe de Fédérale Assurance concernant le changement climatique

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour les compagnies d'assurance, influençant leurs opérations et leur stratégie à long terme. Fédérale Assurance reconnaît l'importance d'intégrer les enjeux climatiques dans ses processus de gestion des risques. L'entreprise s'engage à évaluer les incidences, risques et opportunités liés au changement climatique, afin de garantir une résilience organisationnelle et de répondre aux attentes de ses parties prenantes. En 2025, Fédérale Assurance n'a pas encore mis en place de plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1). L'entreprise n'a pas de politiques spécifiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (E1-2). Conséquemment, aucune action ou ressource n'a été allouée en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3). À ce stade, il n'existe pas encore de cible définie pour guider les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (E1-4). Fédérale Assurance ne finance pas de projets d'absorption ou d'atténuation des gaz à effet de serre par le biais de crédits carbone (E1-7) et n'applique pas de mécanisme de tarification interne du carbone (E1-8). Fédérale Assurance n'intègre pas à ce jour des considérations spécifiquement liées au climat dans le système de rémunération des membres de ses organes de gouvernance (E1.GOV-3).

E1.SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Fédérale Assurance a procédé en 2025 à une analyse approfondie des risques liés au changement climatique, en tenant compte de l'application de chocs pour évaluer à la fois les risques de transition et les risques physiques.

Risque de transition : l'analyse des risques de transition prend en compte les chocs appliqués à la courbe des taux d'intérêt, qui découlent de l'augmentation de l'inflation, notamment due à l'augmentation des prix de l'énergie et du carbone. Cette analyse a également pris en compte les impacts sur la valorisation des actions et les spreads de crédit des obligations d'entreprise, en fonction du code NACE de l'émetteur, ainsi que sur les rendements des obligations gouvernementales, selon le pays et la maturité.

Risque physique : l'analyse des risques physiques se concentre sur les catastrophes naturelles et le risque de mortalité. Elle inclut des chocs pour des tempêtes hivernales sévères et une augmentation des inondations dues au changement climatique, basés sur des publications de l'European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). De plus, l'augmentation des températures pourrait entraîner un risque de surmortalité lié à des maladies vectorielles et à la pollution urbaine. Les impacts sur les taux de mortalité ont été évalués en référence au scénario climatique développé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour 2024.

Trois stress tests climatiques ont été réalisés pour évaluer la résilience de Fédérale Assurance face aux risques climatiques. Le ratio du Groupe reste au-dessus du risk appetite dans les scénarios climate change (B). Le ratio de solvabilité descend en-dessous de 150% pour les scénarios

climate change (A1), mais reste au-dessus de 125%. Le ratio de solvabilité descend en dessous de 125% pour les scénarios climate change (A2). Les résultats de cette analyse ont été jugés conformes aux attentes, soulignant la capacité de Fédérale Assurance à gérer les risques liés au changement climatique tout en maintenant une position financière solide. De plus, un monitoring de l'évolution de l'exposition « carbon sensitive » doit être réalisée afin de garder une vue sur les expositions qui pourraient subir une hausse de volatilité en cas de désinvestissement massif dans le marché sur les actifs « carbon sensitive ».

E1.IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Fédérale Assurance a mis en place un processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Portée et caractéristiques des systèmes de gestion des risques

Le système de gestion des risques et de contrôle interne de Fédérale Assurance couvre toutes les questions pertinentes en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, l'impact social et les défis en matière de gouvernance. La politique de gestion des risques de l'entreprise reflète l'engagement à instaurer une culture proactive de gestion des risques à tous les niveaux, afin de garantir une résilience organisationnelle et une prise de décision éclairée. Ce système est intégré à l'ensemble des activités et répond aux normes de transparence et d'exactitude des rapports. La responsabilité de la mise en œuvre et de la bonne exécution de cette politique incombe au Chief Risk Officer.

Les principales caractéristiques incluent :

- Axé sur les processus : l'analyse des risques est intégrée dans le processus décisionnel stratégique et opérationnel.
- Méthodes fondées sur les données : une approche structurée est utilisée pour identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques.
- Contrôle proactif : des audits et un contrôle régulier garantissent la fiabilité des rapports sur le développement durable.

Approche de l'évaluation des risques

Le cadre de gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité d'audit et des risques, le comité de direction, le risk management committee et le personnel. Il constitue le cadre d'une approche planifiée des risques encourus par le Groupe. L'évaluation des risques suit une méthodologie structurée :

- Identification : les risques pertinents en matière de développement durable sont systématiquement identifiés au moyen d'analyses internes et externes.
- Évaluation : ces risques identifiés sont évalués en fonction de leur impact, de leur probabilité et de l'efficacité du contrôle pour déterminer le niveau de risque résiduel. Les risques résiduels critiques ou élevés sont classés par ordre de priorité en respectant le risk appetite.
- Traitement : une fois l'évaluation des risques terminée, le traitement des risques consiste à les accepter, les atténuer, les transférer ou les éliminer. Les mesures correctives les plus appropriées sont déterminées sur la base d'une évaluation approfondie du niveau de risque résiduel et de la propension du Groupe à prendre des risques.

- Monitoring : les risques sont surveillés au niveau de l'impact potentiel lié aux risques, et des mesures supplémentaires sont prises pour éviter que le risque ne se réalise.
- Reporting : les risques sont rapportés de manière régulière afin d'assurer une décision claire.

Principaux risques et stratégies d'atténuation

Les principaux risques liés au développement durable identifiés par Fédérale Assurance incluent :

- Le changement climatique : ce risque est atténué par des investissements respectant les critères liés à la durabilité, tels que précisés dans la politique d'investissement.
- Les inégalités sociales : les stratégies comprennent des produits d'assurance inclusifs.
- Les risques liés à la conformité : grâce à un contrôle continu de la conformité et à des formations, les risques de conformité et de réputation sont minimisés.

Pour chaque risque, des contrôles internes spécifiques sont mis en place, tels que des audits de risques ciblés et des programmes d'amélioration continue.

Intégration dans les fonctions et processus internes

Le risque de durabilité englobe des enjeux relatifs à la qualité et au fonctionnement de l'environnement, aux droits, bien-être et intérêts des populations et des communautés, ainsi qu'à la gouvernance des entreprises et aux entreprises dans lesquelles elles investissent. L'objectif est que Fédérale Assurance devienne une entreprise d'assurance responsable, en intégrant les facteurs et risques de durabilité dans les processus de gouvernance et dans les interactions avec les parties prenantes (clients, prestataires, partenaires, etc.).

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles internes sont intégrés aux fonctions et processus internes :

- Planification stratégique : les risques sont évalués et intégrés dans la vision à long terme.
- Processus opérationnels : les fonctions de contrôle et les départements collaborent pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques.
- Culture et formation : l'ESG manager est régulièrement formé aux normes les plus récentes en matière de développement durable.

E1-5 et E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

En 2025, Fédérale Assurance a renforcé son engagement en faveur de la réduction de son empreinte carbone, en consolidant et en approfondissant le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) initié l'année précédente. Cette analyse porte sur les émissions brutes des scopes 1 et 2 sous contrôle financier et opérationnel. Le périmètre retenu inclut l'ensemble du Groupe Fédérale Assurance, ainsi que les accords contractuels et les opérations conjointes sur lesquels l'entreprise exerce un contrôle opérationnel.

L'ensemble des gaz à effet de serre selon le Protocole de Kyoto ont été considérés dans cette analyse³. Leurs émissions sont exprimées en équivalent CO₂ (CO₂e), en utilisant les potentiels

³ Notamment, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde d'azote (N₂O), l'hexafluorure de soufre ainsi que les réfrigérants (HFCs, PFCs, CFCs).

de réchauffement global sur 100 ans publiés par le GIEC. En 2025, les facteurs d'émission ont été mis à jour pour refléter les dernières avancées scientifiques, garantissant ainsi une évaluation plus précise et alignée sur les recommandations du GHG Protocol.

Les GES calculés dans les scopes 1 et 2 proviennent principalement de l'utilisation de bâtiments et de véhicules.

Bâtiments

Fédérale Assurance, active dans le secteur immobilier, gère un parc diversifié de bâtiments, incluant ceux utilisés et détenus par le Groupe, ceux utilisés mais non détenus, ainsi que ceux détenus et mis en location à des tiers. Pour 2025, une amélioration significative de la précision des données a été réalisée, notamment pour les bâtiments sous contrôle opérationnel. Toutefois, en raison des informations limitées et disponibles concernant l'usage des bâtiments mis en location à des tiers, le calcul des émissions a nécessité le recours à des estimations.

Pour établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre, Fédérale Assurance applique une méthodologie rigoureuse, adaptée aux spécificités de chaque bâtiment et aux données disponibles, afin d'en maximiser la précision. Pour l'ensemble des immeubles du Groupe, qu'ils soient détenus en propre ou loués, les consommations réelles d'électricité et d'énergie servent de fondement au calcul des émissions, permettant ainsi une évaluation la plus fidèle possible de leur impact environnemental.

Afin de garantir l'exactitude des données, les factures annuelles de chaque bâtiment occupé sont systématiquement analysées. Bien que ces documents ne couvrent pas toujours la période exacte du rapport, la facture la plus représentative est sélectionnée et ajustée si nécessaire, afin de refléter au mieux la consommation énergétique sur l'exercice considéré. Cette approche permet d'assurer une estimation robuste et cohérente des émissions pour l'année concernée. Lorsque ces factures ne sont pas disponibles, une intensité énergétique moyenne est utilisée.

Pour les bâtiments dont la consommation n'est pas directement mesurable, des estimations affinées ont été utilisées, en s'appuyant sur les certificats de performance énergétique, la surface et l'usage quotidien des locaux, ainsi que sur les recommandations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Véhicules

Les émissions liées aux véhicules, qu'ils soient détenus par le Groupe ou mis à disposition des employés, ont été calculées à partir des consommations réelles de carburants fossiles et d'électricité. En 2025, une électrification accélérée de la flotte sous contrôle opérationnel a été engagée, avec un remplacement progressif des véhicules thermiques par des modèles électriques ou hybrides rechargeables. Cette transition s'inscrit dans une stratégie globale de mobilité durable, visant à réduire les émissions liées aux déplacements professionnels.

Consommation énergétique du Groupe Fédérale Assurance – méthode basée sur le marché (E1-5)

		Consolidation financière 2025 (kWh)	Contrôle opérationnel 2025 (kWh)	Consolidation financière 2024 (kWh)	Contrôle opérationnel 2024 (kWh)
Energie fossile	Chauffage des bâtiments	1.744.710	188.401	295.640	52.323
	Electricité des bâtiments	13.682.264	42.036	16.050.900	98.097
	Véhicules	302.575	1.378.554	431.821	1.884.613
Energie nucléaire	Electricité des bâtiments	26.568.647	81.627	26.110.645	159.579
	Véhicules	0	279.930	0	152.073
Energie renouvelable	Chauffage des bâtiments	0	0	0	0
	Electricité des bâtiments	902.391	106.008	0	60.903
	Véhicules	0	0	0	0

La consommation énergétique de Fédérale Assurance est principalement concentrée dans les bâtiments détenus et mis en location. Conformément aux directives du GHG Protocol et à sa méthode basée sur le marché, le mix énergétique résiduel est appliqué pour estimer les sources primaires utilisées dans la production d'électricité. Ainsi, pour les bâtiments dont la consommation n'a pu être mesurée directement, l'énergie est considérée comme provenant du réseau électrique national, reflétant le mix énergétique résiduel en vigueur.

Les écarts observés entre les données de 2024 et 2025 s'expliquent à la fois par une évolution du mix énergétique et par un travail approfondi de monitoring mené par les équipes de Fédérale Assurance. Ce suivi renforcé a permis d'affiner la mesure de la consommation énergétique, conduisant notamment à une meilleure identification de l'usage des énergies fossiles dans les bâtiments, et donc à une augmentation apparente de leur part dans le bilan global.

En matière de sources d'énergie fossile, le gaz naturel constitue la principale ressource utilisée pour le chauffage des bâtiments, à l'exception d'un site encore chauffé au mazout. Par ailleurs, les véhicules thermiques et hybrides du parc automobile consomment du diesel et de l'essence, contribuant aux émissions directes du Groupe. Enfin, l'approvisionnement en électricité des bâtiments et des véhicules repose également sur des sources nucléaires et renouvelables, en fonction des contrats en vigueur et des mix énergétiques locaux.

Emissions de gaz à effet de serre

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre repose avant tout sur la consommation énergétique du Groupe. À cette consommation s'ajoutent les fuites de liquides réfrigérants provenant des systèmes de climatisation des bâtiments. Ces émissions indirectes sont estimées en fonction des recharges de fluides frigorigènes réalisées au cours de l'exercice. En 2025,

plusieurs interventions de ce type ont été nécessaires, entraînant un total de 21,16 tonnes d'équivalent CO₂ imputables aux liquides réfrigérants.

Pour l'exercice 2025, les émissions brutes de scope 1 de Fédérale Assurance s'élèvent à 833 tonnes d'équivalent CO₂, couvrant à la fois le périmètre de consolidation financière et le contrôle opérationnel. Aucune de ces émissions n'est soumise au système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS). Concernant le scope 2, les émissions brutes atteignent 4.947 tonnes d'équivalent CO₂ selon la méthode basée sur la localisation, et 7.194 tonnes selon la méthode basée sur le marché, reflétant ainsi les différences entre le mix énergétique local et les contrats d'approvisionnement spécifiques de Fédérale Assurance.

Emission scope 1 et 2 pour le Groupe consolidé et les autres activités sur lequel Fédérale Assurance exerce un contrôle opérationnel (E1-6)

	Consolidation financière 2025 (tCO ₂ e)	Contrôle opérationnel 2025 (tCO ₂ e)	Consolidation financière 2024 (tCO ₂ e)	Contrôle opérationnel 2024 (tCO ₂ e)	N / N-1 (%)
Scope 1 brut	493	340	159	457	+35%
Pourcentage couvert par des systèmes d'échange de quotas	0%	0%	0%	0%	0%
Scope 2 brut location-based (LB)	4.820	127	4.753	72	+3%
Scope 2 brut market-based 2 (MB)	7.060	134	7.853	96	-9%
Total des GES (Scope 1 et 2 LB)	5.313	467	4.912	529	+6%
Total des GES (Scope 1 et 2 MB)	7.553	474	8.012	553	-6%

L'année 2025 marque une étape importante dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre de Fédérale Assurance, avec une amélioration significative de la précision des données. Cette évolution a permis de mieux répartir les émissions entre les différents scopes, offrant une vision plus fidèle de l'empreinte carbone réelle du Groupe.

Les émissions de scope 1 enregistrent une hausse en 2025 par rapport à 2024. Cependant, cette augmentation ne reflète pas une dégradation de la performance environnementale, mais plutôt une meilleure identification des sources d'émissions directes. Jusqu'alors, lorsque la consommation énergétique d'un bâtiment n'était pas clairement différenciée entre scope 1 et scope 2, elle était systématiquement attribuée au scope 2 pour refléter le mix énergétique belge. Grâce à une collecte de données plus rigoureuse, une partie de ces émissions est désormais correctement comptabilisée en scope 1, expliquant cette hausse apparente⁴.

⁴ Note méthodologique : l'approche de Fédérale Assurance pour le calcul de ces émissions de GES liés à ses bâtiments vise à obtenir les informations les plus précises sur les bâtiments et leurs utilisations. Si la consommation énergétique n'est pas directement disponible, celle-ci est estimée en utilisant la surface du bâtiment ainsi que l'utilisation quotidienne de celui-ci. Fédérale Assurance n'est pas en mesure d'estimer les émissions liées aux espaces communs des bâtiments possédés. De plus, lorsqu'un bâtiment a été vendu au cours de l'exercice 2025, l'entièreté de ses émissions est incluse dans le rapport si la date précise de vente n'est pas disponible.

À l'inverse, les émissions liées aux véhicules dans le scope 1 ont connu une nette diminution, grâce à l'électrification accélérée de la flotte de véhicules de société. Cette transition vers des véhicules électriques ou hybrides rechargeables a permis de réduire significativement la dépendance aux carburants fossiles, illustrant l'efficacité des mesures mises en œuvre pour décarboner les déplacements professionnels. De l'ensemble du scope 1 de GES calculé, 493 tonnes métriques d'équivalent CO₂ proviennent du Groupe comptable consolidé. Parallèlement 4.820 tonnes métriques d'équivalent CO₂ du scope 2 basé sur la localisation de GES calculé provient du même Groupe.

Comme précédemment mentionné, la première source de GES dans le scope 1 et 2 de Fédérale Assurance est son parc immobilier. Ces actifs immobiliers impactent le scope 1 par l'utilisation d'énergie pour chauffer ces bâtiments ainsi que par l'utilisation de matière réfrigérantes pour le refroidissement par air conditionné. Ces bâtiments participent également au scope 2 par leur consommation d'électricité et d'énergie fournies par des tiers.

Les émissions de scope 2 ont quant à elles diminué en 2025, sous l'effet de deux dynamiques complémentaires :

- La réattribution méthodologique d'une partie des émissions vers le scope 1, comme expliqué précédemment ;
- L'évolution du mix énergétique belge, qui a contribué à réduire les émissions calculées selon la méthode location-based.

Par ailleurs, Fédérale Assurance a renforcé son engagement en faveur d'une électricité verte : dès la mi-2025, la grande majorité des bureaux du Groupe ont basculé vers des contrats d'électricité 100 % renouvelable. Cette transition a permis de réduire significativement l'empreinte carbone liée à la consommation électrique, en alignement avec les objectifs de décarbonation du secteur.

Les avancées réalisées en 2025, tant sur le plan méthodologique qu'opérationnel, ouvrent la voie à une meilleure maîtrise des émissions de gaz à effet de serre pour les années à venir. Fédérale Assurance poursuit ses efforts pour affiner la précision de ses données et accélérer la transition vers des sources d'énergie plus durables, tout en consolidant les progrès déjà engagés dans l'électrification de sa flotte et l'adoption d'une électricité 100 % verte.

Les voitures participent aux deux scopes. Si elles utilisent de l'électricité, elles participent au scope 2, si elles utilisent du diesel ou de l'essence, leurs émissions sont catégorisées dans le scope 1.

L'intensité des émissions de GES basé sur le marché pour l'exercice 2025 est de 8.027/-5,5 tonnes métriques d'équivalent CO₂ par million d'euros de résultat net. L'intensité des émissions de GES basé sur la localisation pour l'exercice 2025 est de 5.780/-5,5 tonnes métriques d'équivalent CO₂ par million d'euros de résultat net. Cette intensité est calculée en utilisant les émissions totales de GES et le résultat net 2025 de -5,5 millions d'euros.

La combinaison de la décarbonation du mixte énergétique belge et des différents efforts implémentés par le Groupe Fédérale Assurance ont mené à une diminution du total des émissions de 6,3 % entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025⁵.

⁵ Scope 1 et 2 market-based, périmètres opérationnel et financier.

3.2. Les considérations relatives au changement climatique dans les activités de gestion d'actifs et les produits de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance est consciente qu'elle dispose de leviers importants pour contribuer à la création d'un monde plus juste et plus durable. Parmi ces leviers, ses investissements et les produits qu'elle offre à ses clients jouent un rôle central. En tant qu'acteur financier, Fédérale Assurance investit ses fonds de manière responsable et prudente, en les orientant notamment vers des projets durables. Fédérale Assurance fait usage de son pouvoir d'investissement pour sensibiliser le marché aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance. À travers ses produits d'assurances vie et non-vie, Fédérale Assurance propose des solutions durables à ses clients.

3.2.1. Gestion des actifs de Fédérale Assurance

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Fédérale Assurance dispose de politiques qui intègrent des considérations ESG. Ces politiques visent à traiter les impacts, risques et opportunités associés aux décisions d'investissement. La manière dont les IROs sont identifiés, mesurés et gérés est décrite dans la section [IRO-1] et les IROs matériels sont décrits dans la section [SBM-3] du présent rapport. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation de l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de ces politiques est le Chief Financial Officer de Fédérale Assurance. L'intégration des éléments en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation des organes de gouvernance de Fédérale Assurance est décrite dans la section [GOV-3].

Politique d'engagement actionnariale

La politique d'engagement actionnariale joue un rôle clé en définissant la manière dont l'entreprise :

- Assure le suivi des sociétés détenues sur des questions telles que la stratégie, les performances financières et non financières, ainsi que le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise ;
- Interagit avec les sociétés détenues ;
- Exerce les droits de vote et d'autres droits attachés aux actions ;
- Coopère avec les autres actionnaires lors des assemblées générales ;
- Gère les conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à son engagement à l'égard de ces sociétés, notamment dans les cas où elle a d'importantes relations commerciales avec ces sociétés ;
- Publie et revoit la politique d'engagement.

La politique s'applique aux investissements en actions de sociétés cotées détenues directement au sein de l'Union européenne. Pour les investissements via des gestionnaires externes, Fédérale Assurance attend l'application de politiques d'engagement et de vote équivalentes.

La politique est définie sous la responsabilité du président du comité d'investissement et approuvée par les instances de gouvernance (comité d'investissement, comité de direction et conseil d'administration). Sa mise en œuvre repose sur une organisation impliquant les fonctions investissement, risque, compliance et durabilité.

Fédérale Assurance assure un suivi des sociétés détenues sur les dimensions stratégiques, financières, ESG et de gouvernance. Des actions d'engagement sont menées (dialogue, analyse, vote), avec un processus structuré incluant, le cas échéant, des mécanismes d'escalade pouvant aller jusqu'au désinvestissement.

Les droits de vote sont exercés dans le meilleur intérêt des clients, en cohérence avec la stratégie ESG. Les conflits d'intérêts sont gérés conformément à la politique du Groupe.

La politique est alignée avec les exigences réglementaires européennes (notamment SRD II et SFDR) et s'appuie sur des standards internationaux reconnus (UNPRI, UN Global Compact, GRI, OIT).

Les activités d'engagement tiennent compte des intérêts des clients et des parties prenantes, notamment sur les enjeux environnementaux et sociaux. La politique fait l'objet d'une revue annuelle et d'une communication régulière sur sa mise en œuvre.

Politique d'investissement ESG

La politique d'investissement ESG a été actualisée en 2025 avec une politique d'exclusion plus stricte en termes de secteurs et de critères que les pays doivent respecter.

Bien que Fédérale Assurance ne soit actuellement pas signataire, le Groupe applique les dix principes du UN Global Compact dans sa politique d'investissement. Ces dix principes émanant des Nations Unies sont catégorisés en quatre groupes :

Droits de l'homme

1. Les entreprises devraient soutenir et respecter la protection des droits de l'homme.
2. Les entreprises doivent s'assurer qu'elles ne sont pas complices d'un non-respect des droits de l'homme.

Travail

3. Les entreprises devraient respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.
4. Les entreprises doivent s'assurer de l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
5. Les entreprises doivent s'assurer de l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises doivent s'assurer de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises devraient soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux.

8. Les entreprises devraient prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
9. Les entreprises devraient encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

10. Les entreprises devraient œuvrer contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption sous forme de pots-de-vin.

Ces principes, qui couvrent des domaines variés, sont appliqués aux investissements de l'entreprise, tant dans son fonds d'investissement principal que dans ses fonds de la branche 23 en gestion propre.

Grâce à une liste de contrôle dynamique, Fédérale Assurance exclut les investissements dans certains secteurs, à savoir le tabac, les jeux de hasard, les armes controversées, les produits chimiques, le charbon et le pétrole et gaz non conventionnels. Les armes controversées comprennent les mines antipersonnel, les armes chimiques et biologiques, les armes à sous-munitions et les armes nucléaires.

La liste de contrôle inclut également des critères supplémentaires, tels que l'exclusion des pays à avantage fiscal ou non coopératifs, c'est-à-dire les pays qui obtiennent des scores trop faibles sur les Indicateurs de Gouvernance Mondiale (WGI) établis par la Banque mondiale. Pour les pays à revenu élevé, une exclusion supplémentaire s'applique s'ils ne remplissent pas un ou plusieurs critères de durabilité :

- Le pays n'a pas ratifié les 8 conventions fondamentales de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes fondamentaux et droits en matière de travail, ou ne les a pas transposées en législation nationale équivalente ;
- Le pays n'a pas ratifié ni transposé au moins la moitié des 18 grands traités internationaux sur les droits de l'homme en droit national équivalent ;
- Le pays n'est pas affilié à l'Accord de Paris sur le climat, au traité de l'ONU sur la biodiversité ou au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ;
- Le pays affiche des dépenses militaires particulièrement élevées (> 4 % du PIB) ;
- Le pays obtient moins de 40/100 à l'Indice de perception de la corruption de Transparency International ;
- Le pays est considéré comme « Non libre » selon l'enquête « Freedom in the World » de Freedom House ;
- Le pays applique la peine de mort.

De plus, les titres pour lesquels existe une notation ESG doivent figurer parmi les 75 % les meilleurs de l'univers entier, selon le score de risque ESG d'un fournisseur indépendant de données ESG.

Pour assurer la conformité avec les meilleures pratiques, Fédérale Assurance s'appuie notamment sur des cadres de référence internationaux pour effectuer les exclusions précitées dans l'investissement de ses capitaux. Ces normes guident l'entreprise dans l'évaluation et la gestion des impacts négatifs potentiels de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et complètent les politiques adoptées pour gérer les considérations de durabilité.

Politique d'investissement ESG – stratégies durables

En 2025, une nouvelle politique d'investissement ESG a également été définie en matière de stratégies durables. Cette stratégie durable s'applique à la partie du portefeuille attribuée à VDK Safe Life. Elle tient compte d'une combinaison des stratégies de durabilité suivantes :

- Intégration des aspects ESG dans les investissements durables ;
- Screening normatif ;
- Exclusion de certaines activités et de certains secteurs ;
- Sélection « *best in universe* ».

Intégration des aspects ESG dans les investissements durables

Fédérale Assurance a développé sa propre méthodologie pour déterminer quelles catégories d'actifs classiques peuvent être considérées comme des investissements durables et ainsi donner un contenu concret à la notion d'investissement durable. Pour pouvoir parler d'investissement durable, une évaluation en trois étapes est réalisée :

- L'investissement porte-t-il sur une activité économique qui contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs objectif(s) environnemental(aux) et/ou social(aux) et, le cas échéant, à quoi cette activité économique contribue-t-elle précisément ?
- L'activité économique dans laquelle il est investi ne porte-t-elle pas gravement atteinte à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe « Do No Significant Harm ») ?
- Les pratiques considérées comme relevant d'une bonne gouvernance sont-elles respectées par l'entreprise ou les entreprises dans lesquelles il est investi ?

Screening normatif

Fédérale Assurance vérifie également si les produits financiers respectent des normes spécifiques en matière de durabilité.

Plus concrètement, une évaluation est réalisée au regard des « Minimum Safeguards » telles que définies dans le règlement européen sur la taxonomie. Ces Minimum Safeguards, également appelées critères sociaux minimaux, portent sur le respect des droits du travail et des droits humains au sein des entreprises et de l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Pour satisfaire à ces critères sociaux minimaux, les entreprises doivent se conformer aux normes internationales suivantes : les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UN Guiding Principles on Business and Human Rights), y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales mentionnées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que dans la Charte internationale des droits de l'homme.

Exclusion de certaines activités et de secteurs déterminés

Fédérale Assurance applique également une stratégie d'exclusion de certains secteurs et activités en tant qu'investissements durables potentiels, notamment le tabac, les armes, le charbon, les combustibles fossiles, la production d'énergie nucléaire, le divertissement pour adultes, les jeux de hasard et l'huile de palme. La politique suivie s'aligne sur les exigences spécifiques fixées par la norme de qualité (QS) du label Towards Sustainability pour ces secteurs.

Sélection « best in universe »

Fédérale Assurance applique comme quatrième stratégie (complémentaire) le principe « best in universe ». Les éléments suivants peuvent être précisés :

- Seuls les émetteurs appartenant aux 75 % les mieux classés de l'univers d'investissement sont sélectionnés, sur la base du score de risque ESG établi par un fournisseur indépendant de données ESG.
- Les entreprises impliquées dans des controverses graves (classées comme "very severe") selon le score de controverse d'un fournisseur indépendant de données ESG sont exclues.

Métriques et cibles

Une période de transition du portefeuille étant prévue, Fédérale Assurance s'impose une limite minimale de 95 % de conformité à sa politique d'exclusion. Cette limite est fixée sur la base des données transmises par le fournisseur externe pour l'évaluation du portefeuille d'investissement selon les critères de durabilité. Cet objectif de conformité a été atteint au cours de l'année 2025. Fédérale Assurance s'efforce d'obtenir les informations minimales nécessaires, même pour certains actifs, comme les actifs non cotés ou l'immobilier, pour lesquels les données quantitatives peuvent être insuffisantes.

3.2.2. Produits de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance veille à intégrer des considérations de durabilité dans le développement de ses solutions d'assurance, tant pour les produits vie que non-vie, afin de promouvoir la durabilité et de répondre aux attentes de ses parties prenantes, tout en respectant les exigences de conformité. Les produits sont en adéquation avec les politiques d'investissement de l'entreprise, garantissant ainsi leur alignement avec les engagements en matière de durabilité. À ce stade, l'entreprise ne dispose pas de politique formelle en matière de durabilité pour ses produits d'assurance, mais elle a mis en place une politique d'application d'éléments en matière de durabilité dans ses produits. Par ailleurs, Fédérale Assurance a intégré des éléments de durabilité concrets durant l'exercice 2024.

Politique d'application d'éléments de durabilité dans ses produits

Dans le cadre de la « Product Oversight Governance (POG) », Fédérale Assurance intègre des considérations de durabilité à chaque étape du cycle de vie des produits vie et non-vie, de l'idée à la conception, en passant par le suivi et l'évaluation.

- Idéation : déterminer si un profil de durabilité est pertinent pour le produit, en consultation avec le responsable ESG et le service financier.
- Conception : déterminer et tester le profil de durabilité du produit.
- Suivi et évaluation : analyser les critères qualitatifs et quantitatifs afin d'apporter des ajustements possibles, y compris des améliorations au profil de durabilité.
- Évaluation périodique des produits : évaluer si le profil de durabilité du produit répond aux objectifs de durabilité des clients. Les produits qui ne répondent pas aux objectifs de durabilité peuvent être modifiés ou abandonnés.

Cette approche permet à Fédérale Assurance de vérifier, lors du développement d'un nouveau produit ou lors de la modification substantielle d'un produit existant, que les aspects de durabilité sont pris en compte et de mesurer l'impact du produit en termes de durabilité.

Produits d'assurance vie

Les décisions d'investissement de l'entreprise influencent directement la conception et le développement de ses produits, garantissant ainsi qu'ils soient alignés avec les considérations de durabilité et les engagements pris dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Fédérale Assurance propose un produit d'assurance vie catégorisé article 8 sous la Sustainable Finance Disclosure Regulation. Cette catégorisation signifie que l'entreprise dispose d'un produit promouvant des investissements ou des projets présentant des caractéristiques environnementales et sociales, ainsi qu'une bonne gouvernance. Il s'agit du produit Safe Life distribué par son partenaire, VDK.

Fin 2025, ce produit a obtenu le label Towards Sustainability. Le label Towards Sustainability est la principale référence en matière de produits financiers durables en Belgique et est également utilisé dans d'autres pays européens. Tous les produits labellisés atteignent un niveau minimal de durabilité et sont évalués selon des normes de qualité strictes. Le label constitue ainsi une base solide permettant aux clients de construire leur démarche en fonction de leurs préférences et attentes personnelles en matière de durabilité.

L'obtention de ce label a nécessité les actions exposées ci-dessous (voir aussi section 3.2.1 supra).

Au niveau de l'ensemble de notre portefeuille d'investissements :

- Un engagement actionnarial (droit de vote, dialogue) ;
- Un engagement à décarboner nos investissements d'ici 2050 ;
- Des exclusions de secteurs et pays déterminés.

Spécifiquement pour VDK Safe Life :

- L'utilisation d'un score de risque ESG ;
- La sélection d'actifs sur la base du principe du « *best-in-universe* » ;

- Le screening des violations en matière de durabilité ;
- Liste d'exclusions plus stricte.

Produits d'assurance non-vie

Fédérale Assurance développe également des produits d'assurance non-vie qui intègrent des considérations de durabilité. Ces produits visent à répondre aux besoins des clients tout en respectant les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise.

Produit Auto :

- Deux réductions (cumulables entre elles) sont octroyées sur le tarif R.C. et (Petite) Omnium de base pour les voitures à usage de tourisme et affaires : une réduction « véhicules verts » de 10 % si le véhicule est électrique ou hybride et une réduction « mini-kilomètre » de 10 % pour les véhicules roulant maximum 12 500 km par an ;
- La Smart-expertise est appliquée ;
- Les câbles de recharge (des véhicules électriques) sont couverts en Omnium s'ils sont compris dans la valeur déclarée du véhicule assuré.

Produit Habitation :

- Les panneaux photovoltaïques et les capteurs solaires sont assurés sans plafond de couverture distinct, y compris pour le bris de glace. La présence de panneaux solaires et de pompes à chaleur n'a aucun effet d'augmentation sur la prime ;
- Les batteries domestiques et les bornes de recharge sont assurées en étant intégrées dans la définition du bâtiment et du contenu (également lorsqu'elles sont exclusivement la propriété de l'assuré locataire) ;
- La responsabilité civile en cas de dommage environnemental accidentel est assurée ;
- Le contenu reste assuré en cas de déménagement vers une institution de soins ou une maison de repos (y compris les biens des hôtes) ;
- L'assistance en cas d'urgence au sein de l'habitation est incluse, sous conditions, et est garantie via notre service d'assistance, même en l'absence de sinistre couvert préalable (par exemple en cas de dysfonctionnement des installations électriques, de problème avec le chauffage central, etc.) ;
- En cas de catastrophe naturelle ou de tempête, une intervention est prévue pour les dommages au jardin et aux plantations ; ceux-ci sont assurés contre la tempête et les catastrophes naturelles (y compris les machines de jardin) ;
- Sous conditions, une réparation en nature est possible en cas de sinistre.

Produit R.C. familiale :

- Une intervention en R.C. est prévue pour les déplacements effectués au moyen de nouveaux modes de transport verts (tels que les trottinettes électriques, speed pedelecs, hoverboards, etc.) ;
- La notion de R.C. bâtiment est large et englobe tous types de constructions, de sorte que la garantie est également acquise pour des bâtiments verts tels que les tiny houses ou les chalets ;
- La responsabilité civile en cas de dommages environnementaux est couverte ;

- La responsabilité civile pour les activités exercées en qualité de bénévole est également couverte, lorsque celles-ci causent des dommages à des tiers.

Fédérale Assurance reste déterminée à poursuivre ses efforts en matière de durabilité, en adaptant continuellement ses produits pour répondre aux attentes de ses parties prenantes et aux exigences réglementaires.

3.3. Fédérale Assurance et le secteur de l'immobilier

Fédérale Assurance, dans le domaine de la gestion d'actifs, se distingue par son engagement particulier envers le secteur immobilier. Les placements immobiliers se différencient des autres classes d'actifs par deux critères ESG essentiels. Ils ont d'une part un horizon d'investissement à long terme, ce qui est important, car les enjeux ESG sont plus significatifs sur une période prolongée. De l'autre, de nombreux aspects ESG se manifestent à l'échelle locale, notamment à travers des phénomènes météorologiques extrêmes, le stress hydrique et les relations avec les communautés locales. Ainsi, les investissements immobiliers directs sont intrinsèquement liés à une situation géographique spécifique. Il est donc essentiel d'adopter une approche systématique et réfléchie pour identifier et gérer les aspects ESG au sein du portefeuille, non seulement pour atténuer les risques, mais aussi pour préserver et créer de la valeur sur le long terme. Fédérale Assurance reconnaît l'importance de son rôle dans le secteur immobilier, non seulement en tant qu'investisseur, mais aussi en tant qu'acteur clé dans la promotion de pratiques durables.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement immobilier, Fédérale Assurance s'appuie sur une politique visant à gérer les enjeux de durabilité associés à ses placements immobiliers. Cette politique vise à traiter les impacts, risques et opportunités associés aux décisions d'investissements immobiliers. La manière dont les IROs sont identifiés, mesurés et gérés est décrite dans la section [IRO-1] et les IROs matériels identifiés sont décrits dans la section [SBM-3] du présent rapport. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation de l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de la politique d'investissement est le CFO. L'intégration des éléments en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation des organes de gouvernance de Fédérale Assurance est décrite dans la section [GOV-3].

Fédérale Assurance a mis en place un processus d'investissement immobilier visant à gérer les enjeux de durabilité associés à ses actifs. Ce processus comprend plusieurs étapes clés.

1. Identification de l'investissement

Cette première phase consiste à identifier les enjeux ESG majeurs à travers les processus de « *screening* » et d'audit préalables (« *due diligence* »). Elle inclut également la planification de rénovations majeures et de nouveaux projets de développement.

Fédérale Assurance veille à analyser en profondeur les aspects ESG liés à l'acquisition ou à la gestion des bâtiments existants. Si l'approche ESG reflète les engagements et les convictions de l'entreprise, cette phase consiste à évaluer les améliorations potentielles, à identifier les problèmes passés et à examiner l'impact des tendances ESG, telles que l'évolution de la nature des inondations ou des normes d'efficacité énergétique. Il est

également crucial de prendre en compte l'impact que les nouveaux actifs auront sur les objectifs ESG fixés par les investisseurs.

Pour les nouveaux projets, Fédérale Assurance s'engage à respecter des normes ESG plus strictes. Les critères ESG doivent être intégrés dès la phase de conception, permettant d'inclure des éléments offrant de meilleures performances, tels que des isolants économes en énergie. Cela augmente également la probabilité d'ajouter des éléments optionnels favorisant la durabilité, comme la collecte des eaux de pluie et les énergies renouvelables. En intégrant ces considérations dès le départ, l'entreprise s'assure que ses nouveaux actifs contribuent positivement à ses objectifs de durabilité.

Avant tout investissement, une analyse approfondie des aspects ESG est réalisée, incluant des audits énergétiques et des évaluations de l'impact environnemental. Cette diligence raisonnable permet d'identifier les opportunités d'amélioration et de minimiser les risques associés.

2. Décision d'investissement

Les enjeux ESG identifiés sont communiqués au comité d'investissement, qui évalue leur impact sur la valorisation de l'actif.

3. Détention

L'intégration des enjeux ESG se poursuit dans la gestion de l'actif, en tenant compte des prestations réalisées par les gestionnaires immobiliers externes ainsi que des engagements pris auprès des locataires.

4. Cession

Enfin, la prise en compte des critères ESG tout au long du processus peut contribuer à générer de la valeur lors de la cession de l'actif.

En 2025, Fédérale Assurance a poursuivi des actions concrètes pour optimiser son parc immobilier et réduire son empreinte carbone.

Fédérale Assurance a entrepris une mesure approfondie des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses biens immobiliers. Cette initiative vise à quantifier l'impact environnemental de son portefeuille immobilier et à identifier les opportunités d'amélioration en matière de durabilité.

Parallèlement, Fédérale Assurance a pour objectif à long terme d'effectuer une évaluation complète des performances énergétiques des bâtiments (PEB) de son parc immobilier. En 2025, l'entreprise a poursuivi cette évaluation.

Les données recueillies permettront de définir des objectifs clairs et mesurables pour la réduction des émissions de GES et l'optimisation de l'efficacité énergétique. En intégrant ces évaluations, Fédérale Assurance pourra suivre ses progrès, ajuster ses stratégies en conséquence et renforcer son engagement envers la durabilité et la performance environnementale. Pour l'exercice de 2025, Fédérale Assurance n'a pas encore établi de métriques et cibles en matière de durabilité dans ses investissements immobiliers.

Fédérale Assurance s'engage à poursuivre ses efforts en matière de durabilité dans le secteur immobilier, en intégrant les principes ESG dans toutes ses décisions d'investissement. Grâce à une approche proactive et systématique, l'entreprise vise à renforcer la résilience et la valeur de ses actifs tout en contribuant à un avenir plus durable.

3.4. Notre alignement avec la taxonomie européenne

Le règlement sur la taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) sert de cadre de référence dans la définition des activités durables. Elle comporte six objectifs principaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les entreprises sujettes à la directive sur le rapportage de l'information de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive) publient des informations sur les activités économiques durables selon une classification définie.

Fédérale a évalué les mesures de simplification introduites par le Règlement Délégué (UE) 2026/73 de la Commission (le « Règlement Délégué Omnibus sur la Simplification »), qui prévoit notamment des modèles de reporting rationalisés, l'application d'un seuil de matérialité de 10 % pour le calcul des indicateurs clés de performance (KPI), ainsi que d'autres mesures d'allègement. Pour l'exercice 2025, Fédérale a choisi de ne pas faire usage de ces options de simplification. La société continue de présenter des publications complètes pour les investissements et les activités de souscription non-vie, afin de garantir une transparence maximale et d'assurer la comparabilité d'une année sur l'autre de sa performance en matière de durabilité.

L'adaptation à la taxonomie se fait de manière progressive

Pour l'heure, Fédérale Assurance publie son niveau d'éligibilité et d'alignement dans la mesure des données disponibles, tant pour les investissements que pour les activités de souscription des activités non-vie et pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, en tenant compte des tableaux et indications du règlement taxonomie et des actes délégués adoptés par la Commission européenne.

Les données publiées par l'ensemble des parties prenantes et sur lesquelles nous nous basons, notamment dans la déclaration liée à nos investissements, incluent, dès 2025, la majorité des éléments repris dans les tableaux issus de l'adoption des règlements délégués adoptés en exécution du règlement taxonomie (modifiant et complétant les règlements délégués existants).

Ce rapportage plus complet tant par les entités non financières que financières permettra à Fédérale Assurance d'affiner sa déclaration en parallèle au futur développement d'une stratégie liée à la taxonomie eu égard à nos produits et à nos investissements éligibles et alignés. Fédérale Assurance est consciente de l'importance que la taxonomie revêt et de son intégration nécessaire dans notre stratégie globale en matière de durabilité.

A. Investissements

Les investissements totaux de Fédérale Assurance représentent un montant de 2,853 milliards €. Fédérale Assurance est présente, en termes d'investissements, dans les fonds des administrations centrales, des banques centrales et des émetteurs supranationaux à concurrence d'un montant de 1,105 milliard €. Cette présence importante, à hauteur de plus d'un tiers des investissements de Fédérale Assurance, n'est pas reflétée dans l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie qui exclut ces investissements du calcul.

Au niveau des investissements qui ne sont pas exclus du règlement taxonomie, un montant de 1,748 milliards € entre donc en ligne de compte.

	Exposition million €	%
Total des actifs	2.853	100,0 %
Exposition sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	1.105	38,74 %
Total des actifs couverts	1.748	61,26 %

Pour déterminer le degré d'éligibilité et d'alignement, Fédérale Assurance se base sur le reporting établi par une société spécialisée sans qu'un audit ne soit fait auprès des entreprises déclarantes.

Actuellement, Fédérale Assurance est, pour ses investissements, dépendante de ce rapportage qui est lié à la quantité et la qualité des données accessibles et fournies.

Le rapportage est essentiellement basé sur l'analyse des rapports non financiers des entités dans lesquelles nous avons investi ainsi que de certaines estimations.

Le tableau A en Annexe A reprend les investissements qui sont inclus dans la taxonomie et pour lesquels les entreprises dans lesquelles nous avons investi ont déclaré une éligibilité et un alignement à la taxonomie.

Au sens du Tableau A, il est précisé que :

- Valeur en € ;
- KPI = Valeur de tous les investissements, hors entités souveraines ;
- Ratio de couverture = valeur totale des investissements, à l'exclusion des entités souveraines, divisée par la valeur totale des investissements.

Au niveau des activités éligibles et alignées, il s'agit principalement d'investissements dans des entreprises actives dans les secteurs immobilier, de l'équipement électrique et rendant des services d'utilité publique.

La valeur de tous les investissements (31/12/2025) destinés à financer ou associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts,

représente 5,298 % (soit un montant de 92 605 230,04 €) sur base du chiffre d'affaires et 6,015 % (soit un montant de 105 138 016,88 €) sur base des dépenses d'investissement.

Le pourcentage d'actifs couverts par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion), à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines, s'élève à 61,26 % (soit un montant de 1 748 036 922,15 €).

La variation d'investissement éligible et alignée eu égard à l'exercice précédent s'explique principalement par une meilleure disponibilité des données ESG disponibles via notre fournisseur de données ESG (en taux de couverture et en catégories de données disponibles à partir de 2025).

B. Activités de souscription non-vie

La Commission européenne a spécifiquement désigné des activités dans le cadre des assurances non-vie qui se qualifient comme environnementalement durables et participent à au moins un des six objectifs mentionnés précédemment.

Pour le volet souscription, la taxonomie de l'Union européenne ne reconnaît actuellement comme éligibles que les primes relatives aux sinistres liés au climat.

Étant donné le business de Fédérale Assurance, des pourcentages pourraient donc être avancés pour les branches suivantes :

- Fire and other damage to property insurance ;
- Marine, aviation and transport insurance ;
- Other motor insurance.

Afin de déterminer ces pourcentage, l'historique des sinistres et leur proportion associée à des événements CatNat a été utilisé. En se basant sur les 5 dernières années d'observation, les pourcentages de charges sinistres CatNat suivants sont obtenus :

- Fire and other damage to property insurance : 23,5 % ;
- Other motor insurance : 2,4 %.

Il convient de noter qu'actuellement, il n'est malheureusement pas possible d'identifier les sinistres Marine dû à des événements CatNat. À titre conservatif, un pourcentage de 0 % sera donc gardé.

Pour valider les pourcentages, Fédérale Assurance s'est attardée sur les pourcentages affichés pour le business de souscription dans le secteur de l'assurance. Avec des pourcentages globaux allant de 0,3 % à 33,4 %, Fédérale Assurance se considère dans la norme, même si de tels écarts indiquent certainement des méthodes utilisées différentes, mais aussi des business assez divers.

Enfin, en analysant les contrats de réassurance, il est possible de constater que les rapports entre les primes des traités CatNat (+prix de rétention) et les primes originales fournissent des ratios comparables pour les 2 branches considérées (15,6 % pour Fire et 5 % pour Other Motor).

Ces éléments confortent Fédérale Assurance quant aux pourcentages de leur activité pouvant être considérés comme éligibles.

C. Activités liées à l'énergie nucléaire et aux gaz fossiles

Fédérale Assurance n'a pas d'activité propre liée à l'énergie nucléaire et aux gaz fossiles.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées aux gaz fossiles	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

4. Informations sociales

4.1. Nos collaborateurs et collaboratrices

S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Les collaborateurs et collaboratrices sont la clé du succès de Fédérale Assurance. Ils représentent l'entreprise et travaillent quotidiennement pour sa réussite et pour délivrer les meilleurs services possibles. Ces objectifs ne peuvent être atteints si les membres du personnel ne se sentent pas impliqués envers Fédérale Assurance et ses clients. De leur bien-être dépend la réalisation des objectifs du Groupe.

Fédérale Assurance veille à offrir à chacun des membres de son personnel un cadre sûr dans lequel ils peuvent se sentir en sécurité et intégrés. La diversité et l'inclusion occupe une place centrale chez Fédérale Assurance. Cette sécurité passe par un traitement égal dès le recrutement. Fédérale Assurance recrute de manière proactive des individus ayant le potentiel de contribuer à la réalisation de ses objectifs et partageant les mêmes principes et valeurs.

Fédérale Assurance s'engage à respecter les droits de l'homme, y compris les processus et mécanismes de contrôle. Dans ses politiques liées aux effectifs de l'entreprise, Fédérale Assurance ne se réfère pas spécifiquement à des standards internationaux. De même, la Belgique adhère aux conventions de l'OIT et aux principes directeurs de l'OCDE, garantissant ainsi le respect des normes internationales du travail et des pratiques responsables des entreprises. Fédérale Assurance se conforme pleinement au droit belge et veille à ce que toutes ses activités soient conformes aux lois et règlements en vigueur en Belgique. Guidée par le droit belge, les droits de l'homme et les réglementations du travail, Fédérale Assurance interdit formellement le travail des enfants et le travail forcé dans toutes ses activités. Ces politiques, disponibles sur l'intranet, couvrent l'ensemble des membres du personnel de Fédérale Assurance, en ce compris les postes de cadres et de direction. La responsabilité de la mise en œuvre et de la bonne exécution de ces politiques incombe au directeur des ressources humaines. Les incidences, risques et opportunités importants liés aux effectifs de l'entreprise sont décrits dans la section [1.2. SBM-3]. Par ailleurs, les méthodes de dialogue et les principaux sujets de discussion avec les employés de Fédérale Assurance sont présentés dans la section [1.2. SBM-2] du présent rapport].

Emploi sûr

Fédérale Assurance s'engage à fournir un environnement de travail sûr et stable à l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices. Des processus rigoureux sont appliqués pour garantir la sécurité de l'emploi, notamment en respectant les cadres légaux belges. Les contrats à durée indéterminée (CDI) sont privilégiés, afin d'assurer aux membres du personnel une sécurité professionnelle durable.

Durée du travail

Les réglementations en matière de durée légale du travail sont strictement respectées. Des mécanismes de suivi, en l'occurrence un système de pointage pour les employés, sont mis en place pour garantir que les horaires de travail n'excèdent pas les limites légales et pour prévenir

tout risque de surcharge. De plus, des pratiques flexibles sont promues, incluant le télétravail et l'adaptation des horaires, afin de mieux répondre aux besoins des membres du personnel.

Dans le cadre de son engagement à promouvoir un environnement de travail équilibré et respectueux du bien-être des employés, Fédérale Assurance veille à l'application stricte de la Convention Collective de Travail (CCT) du 22 novembre 2023 relative à la déconnexion dans le secteur des assurances. Cette convention a pour objectif de garantir un droit à la déconnexion pour tous les collaborateurs, en leur permettant de se déconnecter de leurs outils professionnels en dehors des horaires de travail convenus, sans pression ou répercussion.

La politique de Fédérale Assurance en matière de déconnexion s'inscrit dans une approche globale de la qualité de vie au travail, garantissant non seulement le respect des réglementations en vigueur, mais également la promotion d'un environnement sain et éthique pour tous les employés.

Salaires adéquats

Fédérale Assurance veille à offrir des rémunérations compétitives et conformes aux standards du marché et aux conventions collectives en vigueur, en l'occurrence, du secteur des assurances.

Les grilles salariales de Fédérale Assurance sont indexées annuellement pour garantir que les salaires soient équitables, conformes au marché et permettent à tous les membres de son personnel de subvenir à leurs besoins essentiels.

Fédérale Assurance reconnaît la diversité de ses employés sous toutes ses formes, y compris celles non liées à l'âge et au genre des employés. L'entreprise insiste sur la création d'un esprit de groupe et de solidarité. Un des moyens utilisés pour renforcer cet esprit se retrouve dans la politique de rémunération. Pour fixer le salaire des membres de son personnel, Fédérale Assurance utilise des barèmes mais uniquement pour la rémunération fixe. Dans le cadre de la convention collective de travail n° 90, couvrant l'ensemble des employés, Fédérale Assurance offre une rémunération variable dépendant de plusieurs indicateurs de performance de l'organisation, dont un indicateur ESG.

Dialogue social

Fédérale Assurance entretient un dialogue constant avec les représentants du personnel afin de maintenir des relations sociales harmonieuses. Des réunions régulières sont organisées entre la direction et les représentants syndicaux pour discuter des enjeux collectifs et identifier les solutions les plus adaptées aux besoins de l'entreprise et des salariés.

Liberté d'association et droits d'information, de consultation et de participation

Fédérale Assurance respecte et soutient la liberté d'association des travailleurs. Un conseil d'entreprise, un comité pour la prévention et la protection au travail et une délégation syndicale, dont les représentants ont été élus lors des élections sociales de mai 2024, sont actifs, permettant aux membres du personnel de s'informer, d'être consultés et de participer aux décisions qui les concernent. Ces instances jouent un rôle clé dans le dialogue social et contribuent à l'amélioration des conditions de travail.

Négociation collective

Fédérale Assurance est engagée dans des négociations collectives régulières avec les représentants syndicaux. Actuellement, 100 % de son personnel est couvert par des conventions collectives, garantissant ainsi des conditions de travail et des avantages sociaux protégés.

Équilibre travail-vie privée

Fédérale Assurance reconnaît l'importance de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses employés. L'entreprise met en place des politiques de flexibilité telles que le télétravail, les horaires flexibles, et des dispositifs de congés adaptés (congés, crédits-temps, congés parentaux, etc.) pour permettre à chacun de concilier au mieux ses responsabilités personnelles et professionnelles.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité au travail sont des priorités absolues pour Fédérale Assurance. Des politiques rigoureuses en matière de sécurité sont appliquées dans l'ensemble de ses opérations. Fédérale Assurance a mis en place un comité pour la prévention et la protection au travail, un conseiller en prévention est présent dans l'organisation et un service externe de prévention et de protection sont chargés de superviser les initiatives de prévention et d'amélioration continue. Une brochure reprenant les aspects de bien-être, de sécurité et de santé sera également mise à disposition de l'ensemble du personnel dès 2026. Une politique en matière de prévention d'usage de drogue et d'alcool est également disponible sur l'intranet et est reprise dans le règlement de travail de Fédérale Assurance.

Égalité entre les sexes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale

Fédérale Assurance s'engage à promouvoir l'égalité des opportunités entre tous les individus, sans distinction de sexe, à tous les niveaux de responsabilité. L'entreprise s'assure que les rémunérations sont basées sur la valeur des compétences et des contributions, et non sur des critères discriminants. L'annexe 6 du règlement de travail de Fédérale Assurance reprend les dispositions de la convention collective de travail n°25 du 15 octobre 1975 relative à l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins. En 2024, Fédérale Assurance a signé l'engagement D&I d'Assuralia prévu au sein du secteur des Assurances ainsi que la Charte Wo.Men in Finance. Chez Fédérale Assurance, l'entreprise œuvre activement pour un environnement de travail qui favorise la diversité et l'inclusion. Actuellement, les femmes représentent 46 % de l'effectif et 20 % au niveau du comité de direction. C'est déjà une avancée positive, mais il existe une marge d'amélioration. La signature de la Charte Wo.Men in Finance est donc une étape naturelle pour Fédérale Assurance.

Formation et développement des compétences

Fédérale Assurance investit dans le développement continu des compétences des membres de son personnel. Des programmes de formation sont disponibles, principalement via le secteur, pour permettre à chacun et chacune de se perfectionner dans son domaine et d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de son parcours professionnel. L'objectif est d'assurer une montée en compétence permanente, en alignement avec les besoins stratégiques de l'organisation et les aspirations individuelles.

Emploi et inclusion des personnes handicapées

Fédérale Assurance s'engage à créer un environnement de travail inclusif où les personnes en situation de handicap peuvent pleinement participer. Cela inclut des politiques actives de recrutement, l'adaptation des postes de travail, ainsi que des formations sur l'inclusion et la sensibilisation des équipes à l'avenir. L'objectif est de garantir une représentation équitable et un accès aux mêmes opportunités pour toutes et tous.

Mesures contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail

Fédérale Assurance adopte une politique stricte de tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de violence, d'intimidation ou de harcèlement sur le lieu de travail. Un protocole de gestion des plaintes est disponible et précisé dans le règlement de travail, garantissant que toute situation signalée soit traitée avec rigueur et confidentialité. Ainsi, l'annexe 7 du règlement de travail reprend les mesures contre les risques psychosociaux, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Des formations à destination des personnes de confiance sont prévues annuellement afin de mettre à jour leurs connaissances.

Diversité

Fédérale Assurance reconnaît la valeur de la diversité sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de l'origine ethnique, de la culture, de la religion, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique personnelle. La diversité est un atout pour l'innovation et la performance, et l'entreprise s'efforce de créer un environnement inclusif où chaque personne est valorisée pour ses compétences et ses perspectives uniques. En 2024, Fédérale Assurance a signé l'engagement Diversity & Inclusion (D&I) d'Assuralia prévu au sein du secteur des Assurances ainsi que la Charte Wo.Men in Finance. En 2025, Fédérale Assurance a lancé un groupe de travail interne afin de définir un plan de diversité global avec l'aide de partenaires externes tels qu'Actiris. Fédérale Assurance prévoit de lancer ces initiatives dans le courant de l'année 2026.

Vie privée

La protection de la vie privée est un engagement fondamental pour Fédérale Assurance. L'entreprise garantit une gestion rigoureuse et confidentielle des données personnelles, conformément aux législations en vigueur telles que le RGPD, et veille à ce que chaque personne ait confiance dans la manière dont ses informations sont traitées au sein de l'organisation. Les procédures et politiques RGPD peuvent être consultées sur l'intranet.

Politique de prévention des accidents du travail

Fédérale Assurance a mis en place une politique proactive de prévention des accidents du travail, basée sur des normes strictes en matière de santé et de sécurité. Un système de gestion est opérationnel pour identifier les risques avec le conseiller en prévention et le service externe de prévention et de protection au travail, mettre en œuvre des actions correctives et sensibiliser l'ensemble du personnel à la sécurité.

Politiques spécifiques visant à éliminer la discrimination

Fédérale Assurance s'engage à promouvoir une culture inclusive et à éliminer toute forme de discrimination, que ce soit sur la base de l'origine, de l'âge, du genre, de l'orientation sexuelle, de

la religion ou de tout autre motif. Des politiques anti-discrimination sont appliquées afin de garantir qu'elles soient respectées à tous les niveaux de l'entreprise.

Politiques spécifiques en matière d'inclusion et/ou d'action positive en faveur des groupes vulnérables

En 2025, Fédérale Assurance ne disposait pas encore de politique spécifique en matière d'inclusion et/ou d'action positive en faveur des groupes vulnérables.

S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

La perspective des travailleurs dans les décisions relatives aux sujets matériels et l'évaluation de l'engagement est communiquée et prise en considération par le comité de direction lors de la conduite des affaires de Fédérale Assurance. Conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux réglementations locales/de l'UE, Fédérale Assurance démontre un respect et une conformité absolus au droit de ses employés de participer à la négociation collective et à la liberté d'association.

Les perspectives et retours des membres de l'équipe de Fédérale Assurance sont essentiels pour orienter les décisions. Les ressources humaines mènent annuellement des enquêtes de satisfaction et des sondages internes et analysent les données pour évaluer l'efficacité des initiatives menées. Fédérale Assurance ne dispose pas actuellement d'un moyen spécifique pour isoler les résultats des employés les plus vulnérables. Les résultats de ces consultations (par exemple, via les sondages Inspiring Insights Survey ou des indicateurs comme ceux de l'eNPS) sont pris en compte dans les décisions stratégiques, garantissant que les préoccupations des travailleurs influencent directement les améliorations apportées.

S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Fédérale Assurance a mis en place des mécanismes clairs et accessibles sur l'intranet pour traiter les plaintes liées au travail, y compris celles relatives à la violence, au harcèlement, ou à d'autres formes d'injustice. Des personnes de confiance ont été désignées et reçoivent des formations régulières. Un processus de remédiation est décrit dans le règlement de travail, permettant aux membres de l'équipe de soumettre des plaintes en toute sécurité et confidentialité. Chaque cas est traité avec sérieux et donne lieu à une enquête approfondie afin de garantir une résolution juste et équitable. À ce stade, les plaintes reçues sont bien prises en compte et traitées, mais il n'existe pas encore de suivi formalisé de leur efficacité (indicateurs, évaluations, etc.).

En matière de lancement d'alerte, Fédérale Assurance se conforme aux dispositions de la loi sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union européenne ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé du 28 novembre 2022. La procédure « Lanceurs d'alerte » est mentionnée à l'annexe XII du règlement de travail ainsi que sur l'intranet (Whistleblowing).

S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Dans le cadre de sa démarche de conformité aux standards ESG et à la directive CSRD, Fédérale Assurance veille à donner de la transparence au sujet de ses actions et de sa stratégie en matière de ressources humaines. Cette section présente les actions clés menées au cours de l'exercice 2025 et celles planifiées pour l'avenir. Elle expose les résultats attendus et précise les contextes dans lesquels ces initiatives seront mises en œuvre. L'objectif est de fournir une vision claire des horizons temporels dans lesquels Fédérale Assurance vise à réaliser chaque action stratégique, contribuant ainsi à ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale. À ce stade, certaines actions ne sont pas encore associées à des cibles spécifiques (S1-5). Cependant, leur mise en œuvre et leur suivi feront l'objet d'une évaluation continue afin de garantir leur pertinence et leur efficacité. À ces fins, Fédérale Assurance s'appuie sur des enquêtes de satisfaction du personnel pour évaluer l'efficacité de ses initiatives et identifier les pistes d'amélioration. Un dialogue ouvert avec le personnel permet de suivre l'évolution de la satisfaction et du bien-être au travail.

Initiatives 2025 - Conditions de travail et égalité de traitement

Fédérale Assurance place le bien-être des employés au cœur de son engagement social. Les actions entreprises incluent la sécurité de l'emploi, la promotion de l'équilibre vie professionnelle-vie privée et la garantie d'une rémunération équitable.

Santé, sécurité et bien-être

Communication sur la santé, la sécurité et le bien-être

En 2024, une brochure a été créée et diffusée auprès de l'ensemble du personnel, fournissant des conseils concrets sur les bonnes pratiques de sécurité et les ressources internes disponibles. Ceci est resté d'application en 2025.

Sécurité au travail

Pour assurer des conditions de travail ne causant aucun dommage à ses employés, Fédérale Assurance a organisé en 2025 des évaluations ergonomiques des postes de travail. La formation des secouristes internes et des équipiers d'intervention a également été intensifiée. Enfin, pour les collaborateurs exerçant une fonction à risque, comme par exemple les techniciens se rendant en des lieux externes à l'organisation, Fédérale Assurance a appliqué une surveillance médicale annuelle permettant de déceler un problème de santé au plus vite et ainsi, de pouvoir y remédier le cas échéant.

Promotion du bien-être

Des campagnes annuelles de vaccination contre la grippe et de dépistage du cancer sont mises en place, afin de promouvoir une communauté saine et résiliente au sein de l'organisation.

Conseiller en Prévention Interne (CPI)

Depuis septembre 2024, un membre du personnel dédie 20 % de son temps au bien-être au travail. Son rôle est de veiller au respect des normes de sécurité et de santé et d'accompagner les équipes dans leurs démarches de prévention des risques. Ce membre du personnel a démarré sa formation de conseiller en prévention de niveau 2 au sein du réseau agréé ETICS.

Télétravail

Une politique de télétravail structurelle permet aux employés de Fédérale Assurance de prester plusieurs jours de télétravail par semaine.

Dialogue social - implication et retour des employés

Des canaux de communication interne tel l'intranet F-news, des newsletters ou des podcasts permettent de maintenir un dialogue ouvert et transparent avec les employés. Afin de recevoir un retour d'information de ses effectifs, Fédérale Assurance a lancé en 2024 des initiatives telles que l'« Enquête Insights » et des sessions de feedback mensuelles permettant d'améliorer continuellement l'environnement de travail.

Formation et développement

Programmes de formation

En 2025, Fédérale Assurance a poursuivi le programme « Insight », axé sur les dynamiques interpersonnelles, pour favoriser la cohésion d'équipe. Des formations de gestion du stress, de résilience et de leadership ont également été au cœur de la stratégie de formation.

Mentorat

Le programme de mentorat lancé en 2023 a été poursuivi en 2025. Il facilite l'intégration des nouveaux collaborateurs et renforce le transfert des connaissances.

Leadership

Un parcours de leadership intensif de six modules a été mené en 2025 pour soutenir la croissance des leaders. L'objectif est de stimuler une culture de croissance, de collaboration transversale et de connexion, tout en mettant l'accent sur la prise de responsabilités, l'importance d'une relation de confiance, l'efficacité opérationnelle et la prévention du burn-out.

Accueil des nouveaux membres du personnel

Fédérale Assurance organise des lunchs trimestriels pour les nouveaux arrivants, des journées d'accueil et le programme "Federale Discovery Days" pour renforcer la cohésion sociale et l'engagement des nouveaux collaborateurs. Un plan d'intégration personnalisé est également conçu par les Human Resource Business Partners (HRBP) en collaboration avec les responsables d'équipe afin d'assurer une organisation optimale des premières semaines suivant l'onboarding des nouveaux collaborateurs.

Egalité de traitement

Fédérale Assurance vise à réduire les disparités de traitement et à garantir à chacun un environnement de travail équitable et respectueux.

Diversité et inclusion

En 2025, un groupe de travail s'est réuni pour réfléchir à la mise en œuvre de procédures spécifiques visant à prévenir, atténuer et corriger les discriminations, ainsi qu'à favoriser la diversité et l'inclusion en général de l'entreprise. Elle prévoit de formaliser ces procédures en 2026.

En 2024, Fédérale Assurance a adhéré au plan « Diversity & Inclusion » d'Assuralia en tant que "Newbie" et à la Charte « Wo.Men in Finance », renforçant son engagement pour la transparence et la diversité dans le secteur financier. Ces engagements illustrent la volonté de Fédérale Assurance d'encourager l'égalité des chances, la parité et l'inclusion dans l'entreprise et au sein du secteur. En cocréation avec Actiris, l'objectif de Fédérale Assurance est d'obtenir le label diversité « Newbie » d'ici 2026.

Active Ageing

Fédérale Assurance a réinstauré un système de mentorat impliquant 35 volontaires pour accompagner les nouveaux arrivants. Cette initiative a pour objectif de former des binômes entre les nouveaux membres du personnel et des collègues expérimentés, dans le but de transmettre les valeurs et méthodes de travail de Fédérale Assurance. Enfin, une brochure "Valoriser l'expérience : parcours et perspectives" a été élaborée pour permettre un aménagement de la carrière des membres du personnel les plus expérimentés.

Objectif collectif lié à la durabilité

Dans le cadre de la convention collective de travail 90 (CCT90), Fédérale Assurance a défini un objectif collectif lié à la durabilité pour 2025. Celui-ci était lié à l'empreinte carbone interne à Fédérale Assurance (scopes 1 et 2). Les efforts déployés en 2025 ont permis de réduire cette empreinte carbone de 17 %, la portant à 1 232 tonnes d'équivalent CO₂. Cette diminution significative résulte de plusieurs initiatives. L'électrification progressive de la flotte de véhicules a contribué à une baisse de 27 % des émissions liées aux transports, les ramenant à 364 tonnes d'équivalent CO₂. Par ailleurs, l'adoption exclusive d'électricité verte (à partir de juillet 2025), combinée à une collecte de données plus rigoureuse et aux efforts de chacun, a permis de réduire de 12 % les émissions des bâtiments, qui atteignent désormais 868 tonnes d'équivalent CO₂.

Données quantitatives

Note préliminaire : les informations quantitatives S1-6 à S1-13 sont présentées sur une base consolidée de Fédérale Assurance, association d'assurance mutuelle, et de ses filiales BDM et Optimco.

S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise**Exercice 2025 :**

S1-6_01 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31/12/2025
Nombre de salariés (ETP)	713,20
Nombre de salariées femmes (ETP)	329,90
Nombre de salariés hommes (ETP)	383,30
Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise (ETP)	57,73
Taux de rotation des salariés	8,09%

Exercice 2024 :

S1-6_01 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31/12/2024
Nombre de salariés (ETP)	700,65
Nombre de salariées femmes (ETP)	320,15
Nombre de salariés hommes (ETP)	380,50
Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise (ETP)	64,60
Taux de rotation des salariés	9,22%

Exercice 2025 :

S1-6_02 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31/12/2025		
	Femmes	Hommes	Total
Contrat de travail à durée déterminée (ETP)	1,00	1,00	2,00
Contrat de travail à durée indéterminée (ETP)	328,90	382,30	711,20
Salariés au nombre d'heures non garanti (ETP)	0,00	0,00	0,00
Total	329,90	383,30	713,20

Exercice 2024 :

S1-6_02 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31/12/2024		
	Femmes	Hommes	Total
Contrat de travail à durée déterminée (ETP)	1,00	1,00	2,00
Contrat de travail à durée indéterminée (ETP)	319,15	379,50	698,65
Salariés au nombre d'heures non garanti (ETP)	0,00	0,00	0,00
Total	320,15	380,50	700,65

L'ensemble des employés de Fédérale Assurance est basé en Belgique.

S1-7 Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

Exercice 2025 :

S1-7 — Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise	31/12/2025
Nombre total de personnes externes	86

Exercice 2024 :

S1-7 — Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise	31/12/2024
Nombre total de personnes externes	92

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Exercice 2025 :

S1-8 — Couverture des négociations collectives et dialogue social	31/12/2025
Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	100%
Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs	100%

Exercice 2024 :

S1-8 — Couverture des négociations collectives et dialogue social	31/12/2024
Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	100%
Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs	100%

Fédérale Assurance n'exerce aucune activité dans d'autres pays de l'EEA en ce qui concerne les accords de négociation collective.

S1-9 Métriques de diversité

Exercice 2025 :

S1-9_01 — Métriques de diversité - Répartition au niveau de l'encadrement supérieur	31/12/2025
Nombre de femmes (ETP)	19,10
Nombre d'hommes (ETP)	46,50
Pourcentage de femmes	29,12%
Pourcentage d'hommes	70,88%

Exercice 2024 :

S1-9_01 — Métriques de diversité - Répartition au niveau de l'encadrement supérieur	31/12/2024
--	-------------------

Nombre de femmes (ETP)	15,60
Nombre d'hommes (ETP)	44,60
Pourcentage de femmes	25,91%
Pourcentage d'hommes	74,09%

Exercice 2025 :

S1-9_02 — Métriques de diversité - Répartition des salariés par tranche d'âge	31/12/2025
Salariés de moins de 30 ans (ETP)	46,80
Salariés de 30-50 ans (ETP)	358,75
Salariés de plus de 50 ans (ETP)	307,65
Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	6,56%
Pourcentage de salariés de 30-50 ans (ETP)	50,30%
Pourcentage de salariés de plus de 50 ans (ETP)	43,14%

Exercice 2024 :

S1-9_02 — Métriques de diversité - Répartition des salariés par tranche d'âge	31/12/2024
Salariés de moins de 30 ans (ETP)	47,60
Salariés de 30-50 ans (ETP)	355,20
Salariés de plus de 50 ans (ETP)	297,85
Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	6,79%
Pourcentage de salariés de 30-50 ans (ETP)	50,70%
Pourcentage de salariés de plus de 50 ans (ETP)	42,51%

S1-10 Salaires décents

Tous les salariés de Fédérale Assurance perçoivent un salaire conforme aux indices de référence applicables, incluant au minimum le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMM) belge et les barèmes minimaux définis par la Commission Paritaire compétente.

S1-11 Protection sociale

Tous les salariés de Fédérale Assurance sont couverts par une protection sociale contre une perte de revenus dus à l'un des événements majeurs de la vie suivants : maladie, chômage, accident du travail, congé parental et départ à la retraite.

S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences

Exercice 2025 :

S1-13_01 — Métriques de la formation et du développement des compétences	Année 2025
Pourcentage de salariés qui ont participé à des évaluations régulières du rendement et du perfectionnement professionnel	80%
Pourcentage de femmes	82%
Pourcentage d'hommes	77%

Exercice 2024 :

S1-13_01 — Métriques de la formation et du développement des compétences	Année 2024
Pourcentage de salariés qui ont participé à des évaluations régulières du rendement et du perfectionnement professionnel	82%
Pourcentage de femmes	87%
Pourcentage d'hommes	78%

Exercice 2025 :

S1-13_02 — Métriques de la formation et du développement des compétences	Année 2025
Nombre moyen d'heures de formation par personne pour les salariés	17,57
Nombre moyen d'heures de formation pour les femmes	18,13
Nombre moyen d'heures de formation pour les hommes	17,09

Exercice 2024 :

S1-13_02 — Métriques de la formation et du développement des compétences	Année 2024
Nombre moyen d'heures de formation par personne pour les salariés	19,99
Nombre moyen d'heures de formation pour les femmes	14,67
Nombre moyen d'heures de formation pour les hommes	24,46

S1-14 Métriques de santé et de sécurité**Exercice 2025 :**

S1-14 — Métriques de santé et de sécurité	Année 2025
Pourcentage des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	100%
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels du personnel de Fédérale Assurance	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	10
Taux d'accidents du travail comptabilisables	8,66
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	137,5

Exercice 2024 :

S1-14 — Métriques de santé et de sécurité	Année 2024
Pourcentage des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	100%
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels du personnel de Fédérale Assurance	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	7
Taux d'accidents du travail comptabilisables	6,17
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	3
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	167

S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée**Exercice 2025 :**

S1-15 — Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Année 2025
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100,00%
Pourcentage d'hommes ayant pris des congés familiaux	8,87%
Pourcentage de femmes ayant pris des congés familiaux	23,24%

Exercice 2024 :

S1-15 — Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Année 2024
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100,00%
Pourcentage d'hommes ayant pris des congés familiaux	8,75%
Pourcentage de femmes ayant pris des congés familiaux	18,98%

S1-16 Métriques de rémunération**Exercice 2025 :**

S1-16 — Métriques de rémunération	31/12/2025
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	30,03%
Ratio de rémunération total	4,52

Exercice 2024 :

S1-16 — Métriques de rémunération	31/12/2024
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	28,97%
Ratio de rémunération total	4,00

La différence observée entre la rémunération moyenne des hommes et des femmes s'explique principalement par une représentation proportionnellement plus élevée des hommes au sein des fonctions d'encadrement et de management (voir métrique S1-9).

Note méthodologique : la métrique « ratio de rémunération total » a été calculée par proxy de la manière suivante : rémunération annuelle totale de la personne la plus payée parmi les trois entités reprise dans le calcul (Fédérale Assurance, BDM, Optimco) divisée par la moyenne pondérée de la rémunération annuelle totale médiane des salariés de chaque entité.

4.2. Innovation et digitalisation

En 2025, plusieurs initiatives ont été mises en place par le département marketing pour améliorer l'expérience digitale des clients et l'assistance en ligne. Ces initiatives couvrent les activités de Fédérale Assurance ainsi que ses parties prenantes telles que ses clients et ont été mises en œuvre en 2025.

Les formulaires de déclaration des sinistres couverts par les assurances Multirisque Habitation et Commerce/PME ont été digitalisés, de même que leur traitement, accélérant le processus de gestion desdits sinistres. Des formulaires spécifiques ont été conçus pour les risques inondations et tempêtes.

En matière d'IA, une gouvernance (AI Center of Excellence) a été mise en place pour assurer le suivi des initiatives visant à optimiser l'efficacité opérationnelle via l'AI générique, par exemple pour l'automatisation des sinistres en assurance auto), tout en veillant à la gestion des risques et de l'éthique, de même qu'à la responsabilisation des employés.

Enfin, Fédérale Assurance a implémenté le système de facturation digitale Peppol, y compris pour les avis d'échéances des assurances non-vie transmis aux clients B2B. Bien que ces avis d'échéance n'entrent pas dans le périmètre de l'obligation légale pour les entreprises de transmettre leurs factures par la voie digitale via Peppol, ce service augmentera l'efficacité du traitement des documents pour nos clients B2B. En 2025, Fédérale Assurance n'avait pas encore formalisé de politique d'entreprise de digitalisation mais a identifié cette initiative comme prioritaire dans sa stratégie IT.

4.3. Cybersécurité et confidentialité des données

Dans un environnement numérique en constante évolution, Fédérale Assurance met en œuvre des mesures pour sécuriser ses systèmes d'information et garantir la confidentialité des données personnelles de ses parties prenantes.

4.3.1. Cybersécurité

La cybersécurité est un enjeu crucial pour Fédérale Assurance. La protection des informations sensibles, y compris celles des clients, employés et partenaires, est essentielle pour prévenir les incidents de sécurité et garantir la continuité des opérations. Fédérale Assurance a élaboré une politique de cybersécurité qui définit les mesures à respecter pour garantir la sécurité de ses systèmes d'informations. Cette politique s'aligne sur la norme ISO/IEC 27001 et s'applique à l'ensemble des employés et des actifs de l'entreprise. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de cette politique est le Chief Technology Officer (CTO). Cette politique vise à mettre en place une gestion rapide et efficace des risques pour la sécurité de l'information, susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'entreprise dans son ensemble.

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel, à tous les actifs, qu'ils soient informationnels ou techniques et à toutes les interactions avec des tiers impliqués dans la mise en œuvre des services et objectifs de Fédérale Assurance. Elle définit également des obligations de signalement, des voies de notification et des procédures d'intervention nécessaires pour faire face aux fuites d'informations, aux accès non autorisés ou autres incidents de sécurité de l'information, ainsi qu'aux tentatives susceptibles de conduire à de tels incidents. Les mesures à prendre lorsque le personnel de l'entreprise provoque un incident de sécurité de l'information sont définies, que ce soit volontairement ou par négligence.

Un plan d'intervention d'urgence appliqué aux systèmes d'information importants a été élaboré pour faire face à des risques tels qu'une défaillance majeure, une catastrophe ou une cyberattaque. Sur la base de ce plan, des formations et des exercices seront mis en place pour se préparer à toute défaillance d'un système d'information important.

Fédérale Assurance met en place plusieurs initiatives pour garantir la sécurité de ses systèmes et de ses données sensibles. Ces dernières sont conçues pour renforcer la protection des informations et assurer la continuité des opérations. Ces initiatives couvrent les activités de Fédérale Assurance ainsi que ses parties prenantes telles que ses clients et employés et ont été mise en œuvre en 2025.

Conformité aux réglementations : les réglementations en matière de sécurité des systèmes d'information sont suivies pour renforcer la protection des données et améliorer la sécurité des systèmes. Cela contribue à réduire le risque de violations de données et à protéger la réputation de Fédérale Assurance.

Gestion des actifs informatiques : des principes de sécurité sont appliqués à la gestion des actifs informatiques pour assurer une meilleure protection contre le vol, l'accès non autorisé et les dommages physiques. Des politiques strictes de contrôle d'accès et d'authentification sont mises en place pour réduire le risque de violation des données sensibles.

Gestion des accès : les politiques de gestion des accès établissent les droits d'accès appropriés pour chaque utilisateur en fonction de leurs responsabilités. Elles définissent également les procédures de création, de modification et de suppression des comptes utilisateurs, tout en exigeant l'utilisation de mécanismes d'authentification forts.

Plan de continuité des activités : un plan de continuité des activités informatiques a été élaboré pour faire face aux situations d'urgence. Ce plan minimise les perturbations causées par des incidents majeurs et fournit des procédures détaillées pour la reprise rapide des activités critiques.

Gestion des risques : la gestion des risques identifie et évalue les risques auxquels Fédérale Assurance est exposée, permettant de prendre des mesures préventives et de réduire les impacts négatifs. Des audits garantissent la conformité aux réglementations et normes applicables.

Ces initiatives visent à renforcer la sécurité des systèmes d'information et à protéger les données sensibles de Fédérale Assurance, tout en assurant une réponse efficace aux incidents de sécurité.

En 2025, le projet « *Themis* » a permis de répondre à une série de ces problématiques et sera poursuivi dans les années futures.

À ce stade, Fédérale Assurance n'a pas encore établi de métriques et de cibles spécifiques pour évaluer l'efficacité de sa politique en matière de cybersécurité.

4.3.2. Confidentialité des données

Fédérale Assurance place ses clients au cœur de ses préoccupations en leur offrant des produits, services et conseils de qualité, tout en respectant leurs droits, notamment en matière de protection de leurs données personnelles. Cette volonté de protection s'étend non seulement aux données de ses clients, mais également à celles des employés, prospects, tiers, partenaires commerciaux et de manière générale, à tout « *data subject* » tel que défini par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La politique RGPD de Fédérale Assurance a pour objectif de présenter les mesures mises en place pour se conformer aux principes édictés par le règlement européen. Elle définit les notions de base du RGPD applicables à l'entreprise et précise les attitudes et normes que les collaborateurs de l'entreprise doivent respecter pour assurer la protection des données personnelles. La validation de cette politique est effectuée par le comité risques et audit, qui présente les résultats au conseil d'administration pour validation finale. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de cette politique est le comité de direction.

La protection des données personnelles nécessite une gestion adéquate des risques associés. En plus des activités annuelles habituelles visant à maintenir l'application des principes du RGPD, telles que des campagnes de sensibilisation, un « *risk assessment* » de la conformité au RGPD a été mis à jour en 2025. Ce processus a permis de suivre la réalisation des initiatives en cours et identifier d'autres possibilités d'amélioration de nos mesures de mitigation.

Par ailleurs, des métriques et cibles relatives aux éléments centraux la documentation de conformité au RGPD sont mis en place. Ainsi, dans le cadre de la confidentialité des données, Fédérale Assurance a recensé les éléments suivants pour l'année 2025 :

- Le nombre d'incidents au sens du RGPD (data breaches) : 5. Aucun n'avait un niveau d'impact assez élevé pour nécessiter une déclaration à l'Autorité de protection des données (APD).
- Le nombre de plaintes relatives au RGPD (qu'elles soient internes ou remontées à l'autorité de protection des données) : 0.
- Le nombre de demandes d'exercice de droits RGPD : 4.

En 2026, des métriques et cibles concernant la qualité et le suivi des registres de traitements ainsi que des analyses de risques des processus seront également établies.

5. Informations en matières de conduite des affaires

G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Chez Fédérale Assurance, la gouvernance est au cœur de la stratégie d'entreprise et constitue une pierre angulaire pour garantir la gestion responsable de ses activités, tout en maintenant la confiance de ses parties prenantes, notamment ses clients, ses collaborateurs, et le public. Le rôle des différents organes de gouvernance, qui ont la responsabilité de gérer la conduite des affaires de l'entreprise, est décrit dans la [section GOV-1] de ce rapport. Les organes de gouvernance ont été informés sur les questions de durabilité grâce aux discussions menées par le responsable ESG concernant l'évaluation de la double matérialité. Les éléments pertinents décrits dans les IROs de la [section SBM-3] ont été pris en compte par les organes de gouvernance lors du processus d'évaluation de la matérialité (DMA) pour identifier les impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires. Pour établir et promouvoir une culture d'entreprise solide, Fédérale Assurance s'engage à favoriser un environnement éthique et transparent. Cela inclut l'intégration de valeurs telles que l'intégrité et la responsabilité sociale.

Code de conduite des affaires

Le code de conduite des affaires de Fédérale Assurance définit les règles déontologiques et les lignes directrices applicables à toutes les parties prenantes internes et externes impliquées dans ses activités. Ces règles s'appliquent :

- aux administrateurs, membres de la direction de Fédérale Assurance et membres du conseil consultatif ;
- aux collaborateurs de Fédérale Assurance ;
- aux prestataires externes, personnes physiques ou morales, qui participent directement ou indirectement à la fourniture de produits et services pour le compte de Fédérale Assurance.

Le code de conduite couvre des thématiques variées, notamment :

- l'éthique et la conformité légale ;
- la responsabilité sociale et environnementale ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- les mécanismes de whistleblowing et la protection des lanceurs d'alerte ;
- la lutte contre la corruption, en ce compris une politique en matière de cadeaux et événements, le blanchiment des capitaux et le délit d'initié.

Le code de conduite de Fédérale Assurance, disponible sur l'intranet, est régulièrement mis à jour afin de correspondre aux attentes de ses collaborateurs ainsi que de la société en constante évolution. La responsabilité de la mise en œuvre du code de conduite des affaires de Fédérale Assurance incombe au compliance officer. À ce stade, Fédérale Assurance ne dispose pas d'une politique formelle de lutte contre le versement de pots-de-vin qui soit pleinement conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption. Par ailleurs, il n'existe pas encore de liste des fonctions spécifiques identifiées comme les plus exposées aux risques de corruption.

Mécanismes de signalement et protection des lanceurs d’alerte

Fédérale Assurance dispose d’un système structuré de signalement pour identifier et gérer les comportements illicites ou contraires aux règles internes. Les collaborateurs peuvent signaler leurs préoccupations à leur supérieur hiérarchique ou, en cas d’impossibilité, utiliser le système de whistleblowing, qui permet de soumettre des signalements anonymes. Ces signalements sont examinés par les compliance officers, et en cas de sérieux indices d’actes illégaux, le dossier est transmis au comité d’éthique ou au comité de direction pour décision.

Une attention particulière est accordée à la protection des lanceurs d’alerte. Fédérale Assurance garantit l’anonymat complet des lanceurs d’alertes et l’absence de représailles. De plus, Fédérale Assurance garantit aux lanceurs d’alertes que l’enquête menée sera réalisée rapidement tout en assurant son indépendance et objectivité. Le code de conduite prévoit également des mesures pour gérer et prévenir les conflits d’intérêts à tous les niveaux.

Procédures d’enquête

Les signalements effectués via les canaux dédiés font l’objet d’une analyse approfondie. Les premières investigations des compliance officers sont menées rapidement. Si elles révèlent de sérieux indices d’actes illégaux ou irréguliers, les dossiers sont soumis directement au comité d’éthique ou au comité de direction pour prise de décision.

Formation et sensibilisation

Pour renforcer la compréhension et l’adhésion à ses valeurs, Fédérale Assurance organise annuellement des formations et des tests sur son code de conduite, accessibles via l’intranet. Par ailleurs, un service externe de prévention des risques psychosociaux et des personnes de confiance internes sont mis à disposition des collaborateurs pour assurer un environnement de travail sain et inclusif.

Structure de gouvernance durable

Fédérale Assurance a mis en place une structure de gouvernance intégrant des considérations durables adaptées à son secteur. Des groupes de travail spécialisés se concentrent sur des thématiques prioritaires telles que :

- le développement de produits et services d’assurance durables ;
- la gestion des risques climatiques ;
- la réduction de l’impact environnemental direct ;
- la diversité et l’inclusion au sein de l’organisation.

Ces groupes de travail collaborent sous la supervision de l’ESG manager, qui rapporte directement au comité de direction, lui-même contrôlé par le conseil d’administration. Cette approche intégrée reflète l’engagement de Fédérale Assurance en faveur de la durabilité.

G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs

En 2025, Fédérale Assurance ne dispose pas de politique en matière de relation avec ses fournisseurs sur les questions de durabilité. Fédérale Assurance ne dispose également pas de politique visant à empêcher les retards de paiement à ses fournisseurs.

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

En 2025, Fédérale Assurance s'est doté d'une politique contre la fraude interne qui s'applique à tous les collaborateurs et définit des règles claires pour prévenir, détecter et traiter la fraude. La politique a été approuvée par le conseil d'administration et le conseil d'entreprise en a été informé, soulignant l'importance de l'intégrité et de la transparence. La politique s'applique à tous les services et fonctions et précise les responsabilités, les contrôles et les canaux sécurisés de signalement. Elle protège l'organisation, les membres du personnel et les ressources en renforçant les comportements responsables. Cette politique est disponible sur le site intranet de Fédérale Assurance. Le Chief Risk Officer est chargé de superviser l'implémentation de cette politique et d'apporter le soutien nécessaire aux parties prenantes.

Fédérale Assurance a également établi une politique sur les cadeaux et la participation à des événements pour éviter les conflits d'intérêts. Les employés ne peuvent accepter ou offrir des cadeaux d'une valeur supérieure à 150 € sans l'approbation de leur supérieur hiérarchique ou du compliance officer. De plus, la participation à des événements ne doit pas dépasser une valeur de 500 €, sauf accord d'un membre du comité de direction ou du compliance officer. Cette politique est disponible sur le site intranet de Fédérale Assurance.

G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Des consultations informelles avec les départements compliance et facility management de Fédérale Assurance ont pu établir que durant l'année 2025, aucun cas de corruption ou de versements de pots-de-vin ne sont survenus.

Annexes

Tabel A: Investerings die zijn opgenomen in de taxonomie en waarvoor de ondernemingen waarin we geïnvesteerd hebben, verklaard hebben dat ze geschikt zijn voor en afgestemd zijn op de taxonomie.

Gewogen gemiddelde waarde van alle investeringen die bestemd zijn voor de financiering van of verband houden met economische activiteiten die afgestemd zijn op de taxonomie, ten opzichte van de totale waarde van de activa waarop de KPI betrekking heeft , met de volgende wegingen voor investeringen in ondernemingen:		Gewogen gemiddelde waarde van alle investeringen van de verzekerings- of herverzekerings-onderneming die bestemd zijn voor de financiering van of verband houden met economische activiteiten die afgestemd zijn op de taxonomie, met de volgende wegingsfactoren voor investeringen in ondernemingen:	
Op basis van het omzetcijfer: %	5,298%	Op basis van het omzetcijfer:	92.605.230,04
Op basis van de investerings-uitgaven: %	6,015 %	Op basis van de investerings- uitgaven:	105.138.016,88
Percentage van door de KPI gedekte activa ten opzichte van de totale investeringen van de verzekerings- of herverzekeringsonderneming (totaalbedrag van beheerde activa). Exclusief investeringen in soevereine entiteiten.		Monetaire waarde van door de KPI gedekte activa. Exclusief investeringen in soevereine entiteiten.	
Dekkingsratio:	61,26%	Dekking:	1.748.036.922,15
Aanvullende informatie: uitsplitsing van de noemer van de KPI			
Percentage derivaten ten opzichte van de totale activa gedekt door de KPI.	0,916%	Monetaire waarde van de derivaten.	16.007.834,92
Aandeel van blootstellingen aan financiële en niet-financiële ondernemingen die niet onderworpen zijn aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa:		Waarde van blootstellingen aan financiële en niet-financiële ondernemingen die niet onderworpen zijn aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU :	
Voor niet-financiële ondernemingen:	22,848%	Voor niet-financiële ondernemingen:	399.389.286,48
Voor financiële ondernemingen:	3,824%	Voor financiële ondernemingen:	66.842.694,92
Aandeel van blootstellingen aan financiële en niet-financiële ondernemingen van derde landen die niet onderworpen zijn		Waarde van blootstellingen aan financiële en niet-financiële ondernemingen van derde landen die niet onderworpen zijn	

aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa:		aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU :	
Voor niet-financiële ondernemingen:	5,731%	Voor niet-financiële ondernemingen:	100.181.719,04
Voor financiële ondernemingen:	1,912%	Voor financiële ondernemingen:	33.420.225,96
Aandeel van blootstellingen aan financiële en niet-financiële ondernemingen die onderworpen zijn aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa:		Waarde van blootstellingen aan financiële en niet-financiële ondernemingen die onderworpen zijn aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU :	
Voor niet-financiële ondernemingen:	15,021%	Voor niet-financiële ondernemingen:	262.564.101,86
Voor financiële ondernemingen:	8,945%	Voor financiële ondernemingen:	156.353.874,7
Aandeel van blootstellingen aan andere tegenpartijen en activa , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa:	40,804%	Waarde van blootstellingen aan andere tegenpartijen en activa :	713.277.184,27
Aandeel van investeringen van de verzekerings- of herverzekerings-onderneming, andere dan die in het kader van levensverzekeringscontracten waarbij het beleggingsrisico door de verzekeringnemer wordt gedragen , die bestemd zijn voor de financiering van of verband houden met economische activiteiten die afgestemd zijn op de taxonomie	/	Waarde van investeringen van de verzekerings- of herverzekerings-onderneming, andere dan die in het kader van levensverzekeringscontracten waarbij het beleggingsrisico door de verzekeringnemer wordt gedragen , die bestemd zijn voor de financiering van of verband houden met economische activiteiten die afgestemd zijn op de taxonomie	/
Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die niet in	86,518%	Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren	1.512.360.972,16

aanmerking komen voor de taxonomie – op basis van het omzetcijfer - ten opzichte van de totale waarde van de door de KPI gedekte activa		die niet in aanmerking komen voor de taxonomie – op basis van het omzetcijfer	
Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die niet in aanmerking komen voor de taxonomie – op basis van de investeringsuitgaven , ten opzichte van de totale waarde van de door de KPI gedekte activa	85,15%	Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die niet in aanmerking komen voor de taxonomie – op basis van de investeringsuitgaven :	1.488.451.254,1
Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die in aanmerking komen voor de taxonomie, maar niet afgestemd zijn op de taxonomie – op basis van het omzetcijfer , ten opzichte van de totale waarde van de door de KPI gedekte activa	8,185%	Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die in aanmerking komen voor de taxonomie, maar niet afgestemd zijn op de taxonomie – op basis van het omzetcijfer	143.070.719,95
Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die in aanmerking komen voor de taxonomie, maar niet afgestemd zijn op de taxonomie - op basis van de investeringsuitgaven , ten opzichte van de totale waarde van de door de KPI gedekte activa:	8,835%	Waarde van alle investeringen die economische activiteiten financieren die in aanmerking komen voor de taxonomie, maar niet afgestemd zijn op de taxonomie – op basis van de investeringsuitgaven	154.447.039,79
Aanvullende informatie: uitsplitsing van de teller van de KPI			
Aandeel van op de taxonomie afgestemde blootstellingen aan financiële en niet-	Waarde van op de taxonomie afgestemde blootstellingen aan financiële en niet-		

financiële ondernemingen die onderworpen zijn aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa		financiële ondernemingen die onderworpen zijn aan de artikelen 19bis en 29bis van richtlijn 2013/34/EU	
Voor niet-financiële ondernemingen:		Voor niet-financiële ondernemingen:	
Op basis van het omzetcijfer:	2,905%	Op basis van het omzetcijfer:	50.780.646,81
Op basis van de investerings-uitgaven:	3,385%	Op basis van de investeringsuitgaven:	59.171.228,61
Voor financiële ondernemingen:		Voor financiële ondernemingen:	
Op basis van het omzetcijfer:	0,155%	Op basis van het omzetcijfer:	2.716.415,84
Op basis van de investerings-uitgaven:	0,392%	Op basis van de investerings-uitgaven:	6.858.620,88
Aandeel van de investeringen van de verzekerings- of herverzekeringsonderneming, andere dan die in het kader van levensverzekeringscontracten waarbij het beleggingsrisico door de verzekeringnemer gedragen wordt , die bestemd zijn voor de financiering van of die verband houden met activiteiten die afgestemd zijn op de taxonomie		Waarde van de investeringen van de verzekerings- of herverzekeringsonderneming, andere dan die in het kader van levensverzekeringscontracten waarbij het beleggingsrisico door de verzekeringnemer gedragen wordt , die bestemd zijn voor de financiering van of die verband houden met activiteiten die afgestemd zijn op de taxonomie	
Op basis van het omzetcijfer: /		Op basis van het omzetcijfer:	/
Op basis van de investerings-uitgaven: /		Op basis van de investerings-uitgaven: /	
Aandeel van blootstellingen, afgestemd op de taxonomie, aan andere tegenpartijen en activa , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa		Waarde van blootstellingen, afgestemd op de taxonomie, aan andere tegenpartijen en activa , ten opzichte van de totale door de KPI gedekte activa	

Op basis van het omzetcijfer:	2,237%	Op basis van het omzetcijfer:	39.108.167,39
Op basis van de investerings-uitgaven	2,237%	Op basis van de investerings-uitgaven	39.108.167,39
Uitsplitsing van de teller van de KPI per milieudoelstelling			
Activiteiten afgestemd op de taxonomie – onder voorbehoud van een positieve beoordeling van de afwezigheid van significante schade (DNSH) en naleving van sociale garanties			
(1) Klimaatmitigatie	Omzetcijfer: 5,014%	Transitieactiviteiten:	Omzetcijfer: 0,031% CapEx: 1,238%
	CapEx: 5,783%	Faciliterende activiteiten:	Omzetcijfer: 1,747% CapEx: 0,834%
(2) Klimaatadaptatie	Omzetcijfer: 0,005%	Faciliterende activiteiten:	Omzetcijfer: 0,005%
	Investerings: 0,064%		CapEx: 0,001%
(3) Duurzaam gebruik en bescherming van water en mariene hulpbronnen	Omzetcijfer: 0,103%	Faciliterende activiteiten:	Omzetcijfer: 0,001%
	CapEx: 0,01%		CapEx: 0,001%
(4) Transitie naar een circulaire economie	Omzetcijfer: 0,108%	Faciliterende activiteiten	Omzetcijfer: 0,014%
	CapEx: 0,094%		CapEx: 0,002%
(5) Preventie en bestrijding van verontreiniging	Omzetcijfer: 0,068%	Faciliterende activiteiten	Omzetcijfer: /
	CapEx: 0,064%		CapEx: /
(6) Bescherming en herstel van biodiversiteit en ecosystemen	Omzetcijfer: 0%	Faciliterende activiteiten	Omzetcijfer: /
	CapEx: 0%		CapEx: /

Activités économiques	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)						Garanties minimales
	Montant absolu des primes, année t	Part des primes, année t	Part des primes, année t-1	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes		
	Devises (M€)	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NO N	OUI/NO N	OUI/NON	OUI/NON	
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	0	0 %	-	N	N	N	N	N	N	
A.1.1. dont réassurés	/	/	-	/	/	/	/	/	/	
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance	/	/	-	/	/	/	/	/	/	
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	/	/	-	/	/	/	/	/	/	
A.2 Activités de souscription	22.46	5.7 %	7,1 %							

d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxinomie)									
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxinomie	370,76	94,3%	92,9%						
Total (A.1 + A.2 +B)	393,22	100%	100%						